



## SOMMAIRE

	Page.
Point 14 de l'ordre du jour :	
Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique	1077

**Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).**

*En l'absence du Président, M. Rabetafika (Madagascar), vice-président, prend la présidence.*

## POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

## Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

1. Le **PRESIDENT** : En ce qui concerne le point 14 de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie de deux projets de résolution [A/32/L.13 et A/32/L.15] et d'un amendement [A/32/L.14] au projet de résolution A/32/L.13. Deux de ces documents n'ont été distribués que ce matin. Afin qu'il soit possible de procéder à de plus amples consultations, je pense que l'Assemblée ne verra pas d'inconvénient à reporter le vote à une séance ultérieure.

2. J'invite le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Sigvard Eklund, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 1976<sup>1</sup>.

3. **M. EKLUND** (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) [*interprétation de l'anglais*] : Cette année, dans le cadre de la Conférence générale annuelle de l'AIEA, nous avons célébré le vingtième anniversaire de la création de l'Agence. Il me paraît utile d'en rappeler brièvement les débuts.

4. C'est feu le président Eisenhower qui, dans cette même salle de l'Assemblée générale, le 8 décembre 1953<sup>2</sup>, avait proposé l'idée de la création de l'Agence. A ce jour, l'énergie nucléaire était surtout connue par son pouvoir de destruction. L'Assemblée générale a accepté par acclamation la proposition du Président. Ce fut la première de plusieurs occasions où des mesures adoptées dans cette salle contribuèrent à façonner la destinée de l'Agence.

5. La deuxième occasion se présenta en octobre 1956, lorsque la Conférence de 81 nations se retrouva ici<sup>3</sup> pour

<sup>1</sup> Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1976*, Autriche, juillet 1977; communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/32/158 et Add.1).

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, huitième session, Séances plénières*, 470<sup>e</sup> séance, par. 114.

<sup>3</sup> Conférence sur le Statut de l'Agence de l'énergie atomique, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 20 septembre au 26 octobre 1956.

mettre la dernière main au statut de l'Agence et l'ouvrir ensuite à la signature. Le statut entra en vigueur neuf mois plus tard.

6. J'aimerais rappeler les deux objectifs principaux de l'Agence, qui sont, pour reprendre les paroles mêmes du statut, premièrement : "de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier"; et, deuxièmement, que l'Agence "s'assure, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires"<sup>4</sup>. En vertu du premier objectif, nous sommes donc une organisation technique, traitant de questions scientifiques et techniques où il est plus facile de parvenir à des accords que dans le domaine politique. Toutefois, comme le disait feu Ralph Bunche : "L'Agence ne saurait vivre dans un vide politique." Par son deuxième objectif, l'Agence se place carrément dans le domaine politique. Certaines circonstances auxquelles je me référerai plus tard ont donné à l'Agence une importance politique.

7. Le troisième événement important pour le sort de l'Agence est intervenu également dans cette salle; ce fut la décision de l'Assemblée générale, en 1968, de recommander le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII)*].

8. Quatre-vingt nations ont signé le statut de l'Agence en octobre et en novembre 1956, et toutes se sont jointes depuis lors à l'Agence, qui compte aujourd'hui 110 Etats membres. Le Conseil des gouverneurs reflète cette croissance et compte aujourd'hui 34 membres au lieu de 23 lors de sa création. Il en va de même du personnel de l'Agence, qui compte auj. d'hui 1 400 agents contre 400 en 1958, et aussi de son budget annuel, qui est passé de 4 millions à 51 millions de dollars.

9. Sur ces bases, qu'avons-nous accompli ?

10. Du côté scientifique, il y a eu quelques succès notoires. Nous avons ouvert des laboratoires d'appui pour l'Agence près de Vienne, de même qu'un Laboratoire international de radioactivité marine à Monaco, que le PNUE utilise de plus en plus en tant que base de recherche méditerranéenne. Le Centre international de physique théorique a été ouvert à Trieste en 1964 et a acquis une renommée mondiale. L'AIEA a aidé les pays arabes à établir un Centre de radioisotope régional au Caire en 1963. En 1964, la FAO et l'AIEA ont uni leurs activités dans une Division mixte de l'énergie atomique dans l'alimentation et l'agriculture. Ce dernier programme a contribué directement aux efforts des pays en développement.

<sup>4</sup> Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 276, n° 3988, p. 5.

11. L'Organisation des Nations Unies a tenu quatre conférences importantes sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, en 1955, 1958, 1964 et 1971. Au cours des deux dernières conférences, l'Agence s'est vu confier la responsabilité de tous les aspects de fond. Pour faire suite à ces conférences, l'AIEA a tenu, en mai de cette année, une importante Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible, à Salzbourg, en Autriche. Je reviendrai sur les résultats de cette conférence.

12. Ces conférences ont joué un rôle vital pour favoriser les échanges d'informations scientifiques et techniques entre les différents pays. Ces échanges d'informations ont été placés sur une base systématique et permanente lorsque l'Agence a établi le Système international de documentation nucléaire, en 1969. Le Système, dont le champ d'activité couvre tous les aspects de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, est le premier système international de documentation sur ordinateur entièrement décentralisé en ce domaine. Il a servi de modèle aux systèmes mis au point ensuite par la FAO et l'UNESCO.

13. Il y a eu deux tendances majeures dans le travail de l'AIEA. En 1957, l'utilisation commerciale de l'énergie d'origine nucléaire ne relevait que d'un avenir très lointain; aujourd'hui, 20 ans plus tard, il y a déjà quelque 200 centrales nucléaires en fonctionnement, qui représentent près de 10 p. 100 de la production électrique des pays industriels et, pour certains d'entre eux, jusqu'à 20 p. 100. Le travail principal de l'Agence à ses débuts, toutefois, était de promouvoir l'utilisation des techniques scientifiques nucléaires dans la médecine, l'agriculture, l'industrie et le développement des ressources hydrauliques. Pour la majorité des Etats en développement membres de l'Agence, ces techniques représentent encore l'application principale de l'énergie nucléaire et l'AIEA doit, par conséquent, continuer de leur donner son appui. Dernièrement, les programmes techniques de l'Agence ont insisté davantage sur les aspects économiques et techniques de l'utilisation de réacteurs de puissance et sur l'aide aux Etats Membres, particulièrement les pays en développement, pour leurs besoins de formation d'ingénieurs et autres experts dans ce nouveau domaine de la technique. Le principal travail de l'Agence dans ce domaine – le programme de développement de la main-d'oeuvre – revêt la forme de programmes de formation en cours d'emploi et d'une série de cours de formation étendue, le premier s'étant tenu en 1975.

14. La seconde tendance des 20 dernières années a été d'une importance accrue sur les responsabilités de l'Agence en matière de sécurité et de garanties nucléaires, de non-prolifération et autres questions connexes. Depuis 1974, l'Agence a été engagée dans un programme quinquennal majeur pour développer des normes, des guides et des codes de sécurité couvrant tous les aspects de la conception, de la construction et du fonctionnement de ces centrales nucléaires, le Programme de normes de sécurité nucléaire, comme on l'appelle. Une extension plus grande encore des activités de l'Agence a eu lieu dans le travail des garanties de l'Agence et couvre maintenant toutes les phases du cycle du combustible nucléaire, la gestion du plutonium et la protection physique.

15. J'ai parlé de l'action de l'Assemblée générale en faisant l'éloge du Traité sur la non-prolifération des armes nucléai-

res de 1968. Par son truchement, la communauté internationale a conféré une responsabilité majeure à l'AIEA qui a considérablement augmenté l'importance et l'ampleur de son travail de garanties. Il est significatif que tous les Etats membres qui ont pris la parole lors de notre dernière conférence générale ont reconnu l'importance cruciale de cette activité, et que dans leurs messages à la Conférence la plupart des Etats ont considéré le fonctionnement des garanties de l'AIEA comme une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales. Je considère comme très important le fait que le nombre des parties au Traité de non-prolifération soit maintenant de 102, et qu'il en résulte que presque tous les Etats membres industriels non dotés d'armes nucléaires aient soumis la totalité de leurs programmes nucléaires au système de garanties de l'AIEA. Même parmi les Etats non parties au Traité de non-prolifération, presque toutes les installations nucléaires importantes hors des Etats nucléaires sont maintenant couvertes par le système de garanties de l'Agence. Il ne faut pas oublier, cependant, qu'il y a quelques exceptions notoires.

16. J'en viens maintenant à la Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible, tenue à Salzbourg. Comme l'Assemblée se le rappellera, par sa résolution 31/11 de l'an dernier, elle a demandé des informations sur cette question. La Conférence de Salzbourg, qui a réuni plus de 2 000 participants de 60 pays, a passé en revue de façon complète toute la gamme de l'énergie nucléaire et de son cycle du combustible, ainsi que les problèmes qui en découlent en matière de sécurité et de prolifération. Cette évaluation de la situation en matière d'énergie nucléaire mondiale est venue en son temps et a été productive.

17. La Conférence a confirmé que l'énergie nucléaire est une source d'énergie nécessaire et irremplaçable pour l'humanité tant à court terme qu'à long terme. A court terme, l'énergie nucléaire offre un substitut immédiat au pétrole et au gaz utilisés pour la production d'électricité et représente, pour de nombreux pays qui manquent non seulement de pétrole et de gaz naturel, mais également de charbon, un allègement substantiel de leur dépendance à l'égard des importations étrangères.

18. A long terme, l'énergie atomique promet au monde une solution technologiquement mûre pour faire face à ses besoins énergétiques accrus et place un véritable filet de sécurité pour le développement de l'avenir de l'humanité.

19. Des délibérations de la Conférence de Salzbourg, il est ressorti très clairement que l'énergie nucléaire continue d'être un élément très important de la composante énergétique des pays les plus développés où l'électricité produite par l'énergie nucléaire a atteint quelque 10 à 20 p. 100 de la totalité de la production et où l'utilisation commerciale de l'énergie nucléaire est considérée pratiquement comme de la routine. Il est également devenu évident, d'après les nombreuses communications présentées par les participants du tiers monde, que les programmes nucléaires des pays en développement sont déjà arrivés à un haut degré de maturité. Il est évident que, en établissant leurs programmes d'énergie nucléaire, ils ont pleinement tenu compte des sources d'énergie de remplacement disponibles, y compris l'énergie solaire dont l'utilisation intéresse un certain nombre de pays en développement. La conclusion, cepen-

nant, est que pour la production d'électricité sur une vaste échelle, en l'absence de charbon extrait localement, l'énergie nucléaire et le pétrole importé sont les seuls choix disponibles. Les besoins énergétiques locaux à petite échelle peuvent être satisfaits par l'énergie solaire ou la biomasse.

20. Ce n'est plus sur les aspects essentiels de l'énergie d'origine nucléaire que ces pays font porter leur attention, mais bien plutôt sur les problèmes d'ordre plus pratique concernant la façon de commencer leurs programmes nucléaires et de mettre en oeuvre de façon satisfaisante les programmes nucléaires en cours. Il est évident que les fournisseurs et les destinataires de la technologie nucléaire doivent travailler ensemble pour donner à l'énergie nucléaire un rôle important dans le monde en développement.

21. A l'heure actuelle, les installations nucléaires en fonctionnement dans cinq pays en développement représentent moins de 1 p. 100 de la capacité en électricité installée dans tous les pays en développement et seulement 3 p. 100 environ de la capacité nucléaire mondiale. Douze autres pays en développement sont dotés d'installations nucléaires en cours de construction ou sur plans qui devraient fonctionner en 1985 avec une capacité accumulée d'environ 28 000 mégawatts. Ainsi, la part du monde en développement dans le total de la capacité mondiale augmentera d'environ 9 p. 100 en 1985.

22. De nombreux problèmes vont devoir être surmontés, dont l'un des plus difficiles est le financement, en particulier du fait des besoins en devises étrangères.

23. L'Assemblée est saisie du rapport annuel de l'Agence pour 1976. Il donne un bilan résumé mais complet des activités de l'Agence au cours de l'année. En présentant ce rapport, qu'il me soit permis de me référer à trois des principaux sujets de préoccupation de l'Agence : l'énergie d'origine nucléaire, l'assistance technique et les garanties.

24. L'énergie nucléaire doit être considérée dans un contexte de réserves de pétrole et de gaz limitées qui vont certainement décroître et seront peut-être épuisées avant la fin du siècle. Même d'éminents experts dans le domaine de l'énergie solaire et d'autres sources non classiques ne s'attendent pas à ce que lesdites sources puissent contribuer pour plus de quelques pourcentages de points aux besoins énergétiques du monde à ce moment-là. Par conséquent, la seule source énergétique supplémentaire aisément disponible pour une production immédiate à grande échelle d'énergie est l'énergie nucléaire. Il faut tenir compte du fait que chaque centrale nucléaire de 1 000 mégawatts économise 1,5 million de tonnes de pétrole par an. Même d'après les prévisions minimales de capacité nucléaire, au début du siècle prochain, la production électrique d'origine nucléaire correspondra à plus de la moitié de la consommation annuelle de pétrole aujourd'hui.

25. Pour relever ce défi de l'avenir, nous devons avoir recours à toutes les sources d'énergie disponibles aujourd'hui. Nous devons développer le plus rapidement possible de nouvelles ressources, telles que l'énergie solaire, les réacteurs surgénérateurs et la fusion.

26. L'Agence fait de son mieux avec les moyens limités dont elle dispose. Elle s'efforce de donner des renseigne-

ments réels et objectifs avec lesquels ceux qui ont la tâche de faire des plans en matière d'énergie peuvent parvenir à des conclusions équilibrées sur les avantages et les inconvénients de l'énergie nucléaire par rapport à d'autres choix. Nous coopérons avec d'autres organisations du système des Nations Unies. Par exemple, l'année prochaine, nous parrainerons avec le PNUE un groupe d'études sur les conséquences de l'énergie nucléaire sur l'environnement, qui fait partie d'une étude comparative des conséquences sur l'environnement des sources énergétiques alternatives. Nous coopérons également avec l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes, pour une étude à long terme des différents aspects des technologies énergétiques et à un programme spécial concernant la compréhension des risques par le public.

27. L'Agence continuera également à fournir des moyens d'échanger des renseignements sur la mise au point de nouvelles générations de réacteurs tels que le réacteur surgénérateur rapide et le réacteur à haute température et, en particulier, le potentiel de ce dernier en tant que moyen de développer le recours au thorium plutôt qu'à l'uranium en tant que combustible. Nous aiderons à promouvoir et à coordonner la recherche sur la fusion, qui exige des efforts nouveaux; il y a là des possibilités qu'il convient d'analyser à fond dans les deux ou trois décennies à venir. Notre travail principal en matière d'énergie nucléaire continuera, comme par le passé, à rechercher une possibilité de faciliter sa mise au point et son utilisation sans danger dans les pays en développement tout en aidant ceux-ci à trouver et à exploiter de nouveaux dépôts d'uranium.

28. Cela m'amène à la deuxième préoccupation de l'Agence, ses activités d'assistance technique. Dans le sens le plus large, la plus grande partie des activités de l'Agence, en dehors du programme d'assistance technique, vise à aider les pays en développement. Nos ressources d'assistance technique ont augmenté au cours des récentes années à la fois grâce à des contributions directes plus importantes à l'AIEA et grâce à l'assistance du PNUD. Ce taux de croissance doit cependant s'accroître à l'avenir si nous voulons satisfaire tous les besoins des pays en développement. Il est également évident que l'Agence doit adopter un certain nombre de mesures internes pour améliorer la gestion du programme. Cette année, nous avons réexaminé cette question avec l'assistance d'un groupe important. A l'avenir, nous nous efforcerons de faire en sorte que l'assistance dispensée contribue vraiment à la mise au point d'un programme dûment intégré dans le pays bénéficiaire, plutôt qu'à une série de petits projets sans lien entre eux. Il convient de mettre l'accent sur des programmes plus importants, portant sur plusieurs années, plutôt que sur des projets individuels à court terme. Nous enverrons davantage de missions pour assurer un contact meilleur et plus continu avec les programmes nucléaires des Etats membres en développement et nous adopterons les mesures administratives appropriées pour rationaliser les procédures.

29. J'en arrive au troisième objectif de l'Agence, qui est celui des garanties. Il semble exister un consensus selon lequel les garanties du genre de celles administrées par l'AIEA doivent rester l'élément central de tout un ensemble de mesures adoptées contre la prolifération nucléaire. Il a également été démontré que les garanties constituent un préalable à toute coopération et à tout commerce nucléaires internationaux.

30. Cette année, pour la première fois, le Conseil des gouverneurs de l'Agence a été en mesure d'examiner en profondeur l'efficacité du système des garanties sur la base d'un rapport spécial sur l'application des garanties couvrant les opérations de 1976. Cela a donné au Conseil la possibilité d'envisager la totalité des opérations de garanties, quant au fond, du point de vue technique. L'intérêt en la matière continue de croître et nous soumettrons chaque année un rapport au Conseil dans ce sens. L'Agence a également apporté des modifications à son organisation pour assurer une évaluation continue de l'efficacité du système des garanties.

31. Le rapport sur les garanties a démontré qu'il était indispensable d'avoir des systèmes nationaux plus perfectionnés pour évaluer et contrôler les matériels fissiles, ainsi que de nouvelles mesures pour améliorer les garanties en ce qui concerne certaines catégories de réacteurs d'énergie nucléaire et autres installations du cycle du combustible. Nous recevons l'appui volontaire d'un certain nombre d'Etats membres qui apportent leur aide à la recherche et au développement du système de garanties de l'Agence. Le rapport et l'appui des Etats membres permettront certainement d'augmenter l'efficacité des garanties.

32. Etant donné l'intérêt qu'il y a à promouvoir et à sauvegarder l'énergie nucléaire, l'Agence s'est préoccupée d'un plan, actuellement en cours de mise au point, pour une évaluation internationale du cycle du combustible, et elle a participé aux réunions qui ont eu lieu il y a une quinzaine de jours, à ce sujet, à Washington<sup>5</sup>. Le Conseil des gouverneurs a adopté, de façon générale, une attitude positive quant à notre participation à cette initiative.

33. Rappelons-nous qu'à long terme il n'y a à peu près aucun moyen d'empêcher la technologie nucléaire de se répandre parmi les nations. Nous devons donc être prêts à faire face aux problèmes de prolifération qui peuvent en résulter. La question n'est pas de savoir comment arrêter le développement nucléaire, mais comment l'utiliser au mieux et comment appliquer à cette fin des garanties efficaces.

34. Avant de conclure, je voudrais me référer à certains points précis pour lesquels l'Assemblée générale a manifesté, par le passé, un intérêt particulier. J'ai déjà parlé de la Conférence de Salzbourg qui a fait l'objet du paragraphe 6 de la résolution 31/11 de l'Assemblée générale. Dans la résolution 31/75, l'Assemblée a prié l'Agence d'accorder une haute priorité à la coopération technique avec les pays en développement et aux efforts faits pour éviter une prolifération accrue. Je pense que ma déclaration aura précisé que c'est ce qui a été fait.

35. Au paragraphe 3 de la résolution 31/189 D, nous avons été priés de poursuivre nos études sur des centres multinationaux du cycle du combustible et sur un régime international de stockage du plutonium; on nous a demandé également de faire rapport sur les progrès en ce domaine ainsi que d'avancer certaines suggestions visant à renforcer les garanties. J'ai fait allusion brièvement à ces questions. L'étude sur la création de centres régionaux<sup>6</sup> du cycle du

combustible nucléaire a été soumise à la Conférence de Salzbourg. Cette idée a maintenant été examinée en profondeur et sous tous ses aspects. Il appartient maintenant aux Etats membres de prendre les initiatives nécessaires pour établir de tels centres. Nous serons très heureux de fournir à ce sujet toute l'assistance nécessaire. Il y a eu déjà des contacts officieux, mais jusqu'à présent aucun projet concret n'en est résulté.

36. L'Agence aura bientôt terminé son étude sur la gestion du plutonium et, là encore, il appartiendra aux Etats d'évaluer cette conception nouvelle et de prendre les initiatives politiques qu'ils estimeraient nécessaires.

37. Ces deux concepts, ainsi que de nombreux autres, avaient pour but de renforcer le régime de non-prolifération et seront étudiés dans le cadre de l'évaluation internationale du cycle du combustible.

38. L'Assemblée s'est également intéressée au travail de l'Agence en matière d'utilisations pacifiques des explosifs nucléaires. Je suis heureux de pouvoir dire à l'Assemblée que le Groupe consultatif *ad hoc* sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques a soumis un rapport complet au Conseil des gouverneurs sur les aspects techniques, de sécurité, économiques et juridiques de cette technologie. J'ai transmis le rapport, ainsi que la résolution du Conseil des gouverneurs et les commentaires des Etats membres, au Secrétaire général pour information des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

39. J'ouvre une parenthèse pour noter également avec satisfaction la déclaration fort importante faite il y a quelques jours par M. Leonid Brejnev, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, lorsqu'il a dit :

“Nous déclarons être prêts à signer un accord sur un moratoire couvrant les explosions nucléaires à des fins pacifiques, allant de pair avec une interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, et ce pour une période définie.”

40. L'Agence prépare également une convention internationale pour la protection des matériaux nucléaires contre la saisie par la force, le sabotage et autres actes de violence. Un groupe intergouvernemental siège en ce moment à Vienne pour essayer de mettre au point un projet acceptable.

41. Je ne saurais conclure cette intervention sans mentionner le Gouvernement hôte et le nouveau siège de l'Agence qu'il met à notre disposition. Le projet Donaupark, qui constituera un autre centre des Nations Unies, est presque terminé. On prévoit que l'Agence sera en mesure d'y aménager son nouveau siège en 1979.

42. Depuis 20 ans, l'Agence jouit de l'hospitalité sans limite et de la compréhension de l'Autriche, et je profite de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer la gratitude de l'Agence pour l'assistance et la générosité que le Gouvernement autrichien nous a toujours dispensées.

43. Le **PRESIDENT** : Je remercie M. Eklund pour la présentation qu'il a faite du rapport de l'AIEA.

44. Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie, qui souhaite présenter le projet de résolution A/32/L.13.

<sup>5</sup> Conférence sur l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, tenue à Washington du 19 au 21 octobre 1977.

<sup>6</sup> Agence internationale de l'énergie atomique, *Regional Nuclear Fuel Cycle Centres*, Autriche, avril 1977.

45. **Tan Sri ZAITON (Malaisie) [interprétation de l'anglais]** : C'est un honneur et un plaisir pour ma délégation que de pouvoir prendre la parole au début de notre débat sur le vingt et unième rapport de l'AIEA à l'Assemblée générale, alors que cette agence célèbre son vingtième anniversaire. Cependant, je voudrais tout d'abord, en ma qualité de président en exercice du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et au nom de la communauté des nations de l'AIEA, féliciter chaleureusement M. Sigvard Eklund pour sa récente élection au poste de directeur général de l'Agence pour un nouveau mandat de quatre ans. Cette réélection est un hommage rendu à ses éminentes qualités et à la façon remarquable dont il a dirigé l'Agence au cours des 16 dernières années.

46. Au seuil de la troisième décennie de l'existence de l'AIEA, il nous faut étudier très attentivement la déclaration que vient de faire son directeur général. Le rapport annuel, qui représente en quelque sorte le bilan et la mesure dans laquelle l'AIEA a pu s'acquitter, au cours de ces 20 années, des tâches qui lui sont confiées en vertu de l'article II de son statut, a été également examiné avec beaucoup d'attention. Force nous est donc de réfléchir à la façon dont l'Agence a apporté sa contribution, au cours de ces 20 dernières années, à "la paix, à la santé et à la prospérité du monde", en tenant dûment compte des besoins des pays en développement et de la paix et de la sécurité mondiales - pour citer les termes figurant aux articles II et III du statut et à l'article IV du Traité de non-prolifération.

47. En étudiant le rapport annuel, on est naturellement frappé de constater que l'AIEA a réellement atteint sa majorité. Cela découle des activités très diverses qu'elle a entreprises et des contributions louables qu'elle a apportées, notamment dans les domaines des garanties, de l'énergie nucléaire et des réacteurs, de la sécurité nucléaire et de la protection de l'environnement, ainsi que des codes et des guides de sécurité. Ces activités, nous le constatons, se sont aussi étendues, mais dans une moindre mesure, aux domaines de la recherche, de l'application de la science et des techniques nucléaires à l'alimentation et à l'agriculture, aussi bien qu'à l'assistance technique - quoique cette dernière activité ait été très limitée au cours de ces années. Il est encourageant également de noter qu'au cours de ces dernières années l'Agence a pu établir des relations de travail et de coopération avec plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier avec la FAO et l'OMS.

48. Cependant, en dépit de cette majorité de l'Agence, nous sommes obligés de nous demander dans quelle mesure ses activités ont été conçues pour répondre directement aux besoins et aux aspirations de l'ensemble de ses membres.

49. Je voudrais citer deux domaines d'activité : premièrement, l'application de la science et des techniques nucléaires, activités financées par le budget ordinaire; et, deuxièmement, le programme d'assistance technique de l'Agence, activité non financée par le budget ordinaire puisqu'elle dépend uniquement de contributions volontaires.

50. Aux yeux de la plupart d'entre nous, sinon de tous, les questions de famine, de malnutrition, de maladies et autres fléaux ont une importance aussi grande que la question de

la prolifération des armes nucléaires avec toutes les menaces que cela entraîne pour la paix et la sécurité du monde. Il est donc naturel que la majorité des membres s'attende à ce qu'en s'acquittant de toutes ses tâches l'AIEA mesure de façon équilibrée l'importance à donner à toutes ces activités qui ont à la fois des composantes promotionnelles et régulatrices, conformément au statut. Une de ces activités, qui requiert plus d'attention, a trait à l'utilisation des techniques des radioisotopes et au rayonnement dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture, de la médecine et de la biologie, utilisation qui aurait dû, selon nous, avoir des applications routinières dans les régions en développement.

51. Pour ce qui est de la fonction de l'Agence dans le domaine de l'assistance technique, le rapport annuel qui nous est soumis montre assez clairement les lacunes dont souffre cette activité particulière. Selon le rapport, 65,1 p. 100 seulement des membres se sont engagés à verser des contributions volontaires pour l'objectif prévu de 5,5 millions de dollars des Etats-Unis en 1976. En outre, en dépit du caractère non obligatoire de l'assistance technique, il ne faut pas oublier les effets paralysants de l'inflation ainsi que les pertes dues aux fluctuations des taux de change. Il en est résulté une diminution de la valeur réelle de l'assistance technique fournie par l'Agence aux zones en développement dans le monde. De plus, depuis 1975, ce programme a dû supporter les conséquences des difficultés financières du PNUD.

52. Ainsi, après presque 20 ans d'activité, le rapport mentionne, au paragraphe 38, que "pour l'essentiel, l'assistance apportée aux pays consiste en "capitaux d'amorçage" et une grande part des activités promotionnelles de l'Agence n'ont pas encore pris leur plein essor". Le rapport poursuit en précisant qu'en 1958 seulement 16 pays ont reçu une assistance pouvant être estimée à plus de un million de dollars des Etats-Unis, alors que 36 autres pays ont reçu moins de 250 000 dollars des Etats-Unis venant de toutes les ressources disponibles de l'Agence. Le rapport résume ensuite, au paragraphe 40, le programme ordinaire de l'Agence en matière d'assistance technique comme un "ensemble de projets relativement modestes".

53. D'autre part, qu'avons-nous fait en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité mondiales? En fait, depuis les 20 dernières années, nous avons assisté à une escalade permanente de la course aux armements nucléaires et classiques. Cependant, l'accord récemment conclu entre certaines puissances nucléaires, accord qui consiste à engager les pourparlers en vue de parvenir à une interdiction complète des essais nucléaires, est un signe encourageant et un premier pas dans la voie du désarmement nucléaire complet. De toute évidence, l'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires est envisagé dans les dispositions pertinentes du Traité de non-prolifération. Je ne peux que souligner l'urgente nécessité d'accomplir des progrès dans ce domaine, qui intéresse directement la grande majorité des Etats qui, en adhérant aux dispositions du Traité de non-prolifération, ont renoncé à tout droit ou intention d'acquérir des armes nucléaires. A juste titre, ils ont été déçus de constater que les bienfaits du statut de l'AIEA concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et les dispositions du Traité de non-prolifération relatives à la paix et à la sécurité mondiales restent encore un espoir lointain pour les pays en développement.

54. Pour ce qui est de la coopération internationale dans le domaine nucléaire, certains pays en développement comme, d'ailleurs, certains pays développés, se sont montrés très préoccupés de voir ce qu'ils considèrent comme l'introduction de restrictions et de limitations supplémentaires en ce qui concerne le transfert de la technique nucléaire, restrictions et limitations qui ne sont pas envisagées dans le Traité de non-prolifération. Puisque nous avons créé collectivement, il y a 20 ans, l'AIEA et, plus récemment, le Traité de non-prolifération, qui représentent ensemble un vaste programme de coopération et de compréhension internationales, nous devons nous montrer très prudents et éviter d'adopter des mesures qui risquent de nuire à ce programme de coopération internationale. Il est plus urgent que jamais, aujourd'hui, d'éviter quelque sorte d'aliénation que ce soit, au sein de la communauté internationale, dans le domaine de l'énergie nucléaire. Il faut rechercher des solutions dans le cadre des dispositions internationales et du programme de coopération. Nous avons renoncé et nous devons continuer à renoncer à l'affrontement en tant que moyen de résoudre les différends.

55. Il est sans doute tout à fait approprié, en ce vingtième anniversaire de l'AIEA, de nous souvenir que le statut de cette agence, de même que les dispositions du Traité de non-prolifération, représentent un arrangement international extrêmement délicat, basé sur un consensus très vaste, par lequel les pays qui ont renoncé à l'option nucléaire en adhérant au Traité ont accepté implicitement un statut inégal à l'égard des Etats dotés de la puissance nucléaire, mais à la seule condition qu'ils soient traités sur un pied d'égalité lorsqu'il s'agira de coopération pacifique dans le domaine nucléaire. Ce compromis a été accepté par tous les intéressés, au nom de la paix et de la sécurité mondiales, ainsi que pour assurer un courant ordonné de techniques et de connaissances nucléaires vers les pays en développement du monde.

56. Les pays en développement qui se sont associés à l'AIEA et au Traité de non-prolifération l'ont fait de bonne foi et avec confiance. Aujourd'hui, cependant, alors qu'ils doivent faire face, d'une part, au coût élevé des combustibles fossiles et aux difficultés de la balance des paiements que cela entraîne, ils doivent aussi faire face, d'autre part, à l'anxiété, sinon à l'angoisse quand il s'agit de la coopération nucléaire internationale pour le transfert de la technique et des connaissances nucléaires aux fins de promouvoir leur développement économique et social.

57. Il est bon de mentionner ici qu'au cours de ces 20 dernières années le nombre des membres de l'AIEA est passé de 54, en 1957, à 110, aujourd'hui, dont les deux tiers sont composés de pays en développement, comme le mien. La majorité des 102 Etats membres qui ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires viennent, là encore, des pays en développement. Ils aspirent tous à la réalisation des nobles objectifs de l'AIEA, tels qu'exprimés aux articles II et III du Statut et également aux articles IV et VI du Traité, de même que dans la Déclaration finale de la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>7</sup>, tenue à Genève, en mai 1975. C'est pourquoi toute la portée de ces faits doit être pleinement comprise et ne doit pas être considérée comme un fait acquis.

58. En entrant dans sa troisième décennie, l'AIEA se trouve, aujourd'hui, à un tournant crucial de son existence. Au cours de ma brève intervention, j'ai cherché à mettre en lumière certains des domaines qui causent une grande préoccupation à la majorité des membres de l'Agence, et ce simplement pour nous rappeler notre responsabilité collective et notre obligation de faire en sorte que tant l'AIEA que le vaste consensus international représenté dans le Traité de non-prolifération reçoivent notre appui plein et entier. Nous savons tous que, maintenant plus que jamais, il est nécessaire de créer, si je puis dire, le climat qui conviendra le mieux à la coopération internationale dans le domaine de la technique nucléaire, afin que nous puissions nous montrer à la hauteur de la sagesse et des espoirs des fondateurs de l'AIEA et du Traité.

59. Avant de conclure, je voudrais dire combien la déclaration du Directeur général a été constructive et riche d'informations. Je suggère qu'il fasse un exposé semblable à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement.

60. Enfin, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/32/L.13, dont les auteurs sont la République socialiste tchécoslovaque, la République fédérale d'Allemagne et mon pays. Je recommande à l'Assemblée générale d'adopter ce projet par consensus.

61. Le PRESIDENT : Je vais donner la parole au représentant du Nigéria, qui souhaite présenter le projet de résolution A/32/L.15 et l'amendement au projet de résolution A/32/L.13, contenu dans le document A/32/L.14.

62. M. ADENIJI (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : En cette année, qui marque le vingtième anniversaire de l'AIEA, la délégation nigérienne voudrait adresser ses plus vives félicitations à l'Agence, à son directeur général et à son personnel. Je voudrais rendre un chaleureux hommage au Directeur général, M. Eklund, qui, au cours des 16 ans de services dévoués qu'il lui a consacrés, a permis à l'Agence de traverser une période cruciale de son existence. Son élection pour un nouveau mandat est le reflet de notre foi en ses mérites. Ma délégation est heureuse de constater que l'Agence remplit progressivement les promesses contenues dans son statut, à savoir faire bénéficier les peuples du monde des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour toute une série de raisons, l'AIEA n'a pas reçu l'attention de nombreux pays en développement. L'examen annuel de son rapport par l'Assemblée générale témoigne de ce fait. Le nombre des membres de l'AIEA est de 110, à présent, alors que celui des Membres de l'Organisation des Nations Unies est de 149, et environ le même nombre pour la plupart des institutions spécialisées.

63. D'aucuns diront que cette participation limitée à l'Agence est due à son "caractère technique"; il en est même qui vont jusqu'à exprimer la crainte que l'élargissement de la participation à l'AIEA risque de la politiser. Je me permettrai de dire qu'une vue aussi étroite de l'Agence n'est pas à porter au crédit du potentiel de la technique nucléaire ou de la contribution possible de l'Agence au développement de tous les pays.

64. Par conséquent, en ce vingtième anniversaire, ma délégation espère que l'Agence intensifiera ses efforts en

<sup>7</sup> Document A/C.1/1068, annexe I.

vue de rendre sa participation plus universelle en respectant, ce faisant, les dispositions de son statut. L'on ne saurait s'attendre, et cela n'a jamais été le cas, à ce que l'AIEA puisse être isolée du climat politique qui caractérise le monde dans lequel elle est appelée à fonctionner. Une organisation dont les membres sont des Etats souverains ne saurait fermer les yeux devant les préoccupations de ses membres.

65. C'est dans ce contexte que je voudrais rappeler avec une immense satisfaction quelques-unes des décisions adoptées lors de la vingtième session de la Conférence générale de l'Agence, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en septembre de l'année dernière. Comme l'indique le rapport annuel de l'Agence, celle-ci a invité l'Organisation de libération de la Palestine à participer à sa conférence annuelle en tant qu'observateur. La Conférence générale a également prié le Conseil des gouverneurs de l'Agence de réexaminer la désignation annuelle de la République d'Afrique du Sud en tant que membre pour la région de l'Afrique, compte dûment tenu du fait qu'il est impropre et inacceptable que la région de l'Afrique soit représentée au sein de l'Agence par le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

66. Ces deux décisions, qui tenaient compte des réalités contemporaines, ont contribué, dans une large mesure, à accroître la prise de conscience par l'Agence du climat international dans lequel elle fonctionne. Il faut se rappeler qu'à l'exception de l'Agence aucune autre organisation internationale n'a jamais offert à l'Afrique du Sud le genre de traitement préférentiel dont elle a joui au sein de l'Agence, et ce sous quelque prétexte que ce soit. Ma délégation se félicite donc que le Conseil de l'Agence, conformément à la résolution pertinente de la Conférence générale, ait décidé en juin de cette année de nommer un autre pays africain pour remplacer l'Afrique du Sud à son Conseil des gouverneurs.

67. Ma délégation espère que la nomination de l'Egypte en tant que membre pour la région de l'Afrique marquera le début d'une représentation efficace du continent africain dans ce qui constitue la branche exécutive de l'Agence. Une autre mesure dans ce même sens serait d'augmenter le nombre des gouverneurs en provenance des pays en développement, selon le principe de la représentation géographique équitable. Ma délégation sait qu'une proposition dans ce sens a été soumise à l'Agence, et nous espérons que cette proposition sera examinée avec toute l'attention qu'elle mérite.

68. L'Assemblée générale pourrait contribuer au processus visant à améliorer la représentation des pays en développement en examinant cette question, ainsi que d'autres activités de l'Agence. Dans ce contexte, j'ai l'honneur de présenter officiellement l'amendement contenu dans le document A/32/L.14. Ma délégation estime, de concert avec les autres délégations qui ont parrainé cet amendement, que le projet de résolution présenté récemment par le représentant de la Malaisie dans le document A/32/L.13 comporte une lacune qu'il convient de combler par l'introduction d'un nouveau paragraphe du dispositif, qui se lirait comme suit :

*"Invite l'Agence internationale de l'énergie atomique à augmenter le nombre de ressortissants des pays en*

*développement siégeant au Conseil des gouverneurs, en vertu du principe de la participation égale de tous les Etats et compte tenu du besoin croissant que ces pays ont des applications pacifiques de l'énergie atomique pour leur développement économique"*.

69. Nous constatons avec consternation que le rôle de l'énergie nucléaire aux fins du développement fait de plus en plus l'objet d'une remise en question, comme le montrent les activités que déploient divers groupes de citoyens, notamment dans les pays développés. Ce fait est dû aussi en partie au cartel que constituent les pays exportateurs de techniques nucléaires. D'une part, divers groupes de citoyens ont lancé une campagne de résistance à la construction de nouvelles centrales nucléaires. Nous estimons que si cette tendance se poursuivait elle aurait des conséquences sur la recherche et le développement et elle affecterait également les programmes des pays en développement qui sont tributaires des importations de matériaux, d'équipements et de techniques en provenance des pays développés. Il faut noter que même les pays qui possèdent des réserves de combustibles fossiles envisagent d'avoir recours à la puissance nucléaire en tant que source valable de remplacement pour satisfaire leurs besoins en énergie. Pour les pays en développement qui ne disposent d'aucune réserve de combustibles fossiles, la puissance nucléaire deviendra de plus en plus nécessaire à leur processus de développement, comme le Directeur général l'a souligné dans son rapport.

70. Par conséquent, s'il demeure vrai que la grande majorité des Etats membres en développement de l'Agence ne bénéficient, à ce stade, que des utilisations secondaires de la technique nucléaire dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture, de la science, de la médecine et de l'hydrologie, nous devrions considérer cela comme constituant simplement la première étape de leur développement en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Agence doit maintenant commencer à se préparer à ce que les pays en développement fassent une utilisation accrue de la puissance nucléaire. Les montants modestes qui sont consacrés annuellement à l'assistance technique semblent n'avoir jusqu'ici d'autre but que d'encourager les utilisations secondaires. Si l'on veut que les ressources qui sont mises à la disposition de l'Agence puissent contribuer d'une façon significative à la mise en oeuvre de programmes importants dans les pays en développement, celles-ci devront être bien supérieures aux 6 millions de dollars des Etats-Unis qui ont été approuvés en tant que plafond aux fins du programme d'assistance technique de l'Agence pour 1977.

71. Le moment est venu de faire porter l'attention sur la création d'un programme spécial pour le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans les pays en développement. L'AIEA est la mieux placée pour ce faire. Un tel programme pourrait être soumis à une conférence sur la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et la conférence pourrait également adopter certains principes et certaines lignes directrices dans ce domaine.

72. L'utilisation accrue de la puissance nucléaire soulève naturellement la question de la non-prolifération des armes nucléaires et des garanties. En tant que partie au Traité sur

la non-prolifération des armes nucléaires, le Nigéria appuie la mise au point de garanties efficaces pour prévenir le transfert de matières nucléaires à des fins non pacifiques. Comme par le passé, nous continuons d'appuyer les activités de l'Agence dans le domaine des garanties, et nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer le Département pertinent de l'Agence pour faire face à ces activités. Nous voudrions toutefois souligner que les activités de réglementation de l'Agence ne devraient pas diminuer d'autant les efforts qu'elle déploie pour ce qui est de la promotion.

73. Compte tenu de ces deux facteurs, ma délégation voudrait faire observer que le projet de résolution A/32/L.15 est des plus opportuns. Ce projet de résolution — que j'ai d'ailleurs l'honneur de présenter — est parrainé par un groupe représentatif de pays en développement. Consacré à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et au renforcement de l'AIEA à cet égard, ce projet de résolution reconnaît le besoin de mener des activités de promotion de façon à éviter la prolifération des armes nucléaires. C'est ainsi que, dans les alinéas du préambule, l'Assemblée générale doit prendre note de l'importante contribution que l'énergie nucléaire peut apporter au processus de développement, tenir compte du besoin de transférer librement la technique nucléaire à des fins pacifiques, tout en évitant la prolifération, et souligner la nécessité de principes universellement acceptés aux fins de la coopération internationale.

74. Le paragraphe 1 du dispositif rappelle certains principes évidents et universellement acceptés se fondant sur l'égalité souveraine des Etats. Le paragraphe 3 du dispositif prie l'AIEA, qui est l'organisation internationale la plus compétente dans ce domaine, d'élaborer un programme spécial d'assistance technique conforme aux besoins des pays en développement. Le paragraphe 4 du dispositif envisage la convocation d'une conférence pour promouvoir la coopération internationale et l'adoption de principes et de directives à ce sujet, tandis que le paragraphe 5 du dispositif prie le Secrétaire général de s'enquérir des vues et des propositions des Etats concernant une telle conférence.

75. Nous, les auteurs du projet de résolution et de l'amendement — et je dois souligner que nous les parrainons au nom d'un grand nombre de pays en développement, les présentons avec un sens très aigu de nos responsabilités, persuadés que l'AIEA offre des possibilités qui n'ont pas encore été exploitées. Nous sommes naturellement prêts à accueillir toutes les suggestions, discussions et consultations avec les autres délégations, car nous sommes persuadés que nos propositions devraient être adoptées par consensus.

76. M. PAWLAK (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : C'est pour moi un vif plaisir et un grand honneur que de prendre la parole devant cette assemblée sur le point dont nous sommes saisis concernant le rapport annuel de l'AIEA, en particulier, cette année, au cours de laquelle nous célébrons le vingtième anniversaire des activités de l'Agence.

77. Au cours de ces 20 années, que M. Sigvard Eklund a si brillamment passées en revue dans son exposé en présentant le rapport de l'AIEA, celle-ci a accompli d'importantes réalisations. L'AIEA est devenue un centre universellement reconnu pour la solution des problèmes scientifiques et techniques que pose l'utilisation pacifique de l'énergie

atomique et l'assistance aux pays en développement dans ce domaine. Au cours de ces 20 années, l'étude des tendances dans la recherche et les applications de l'énergie atomique, de l'échange des renseignements scientifiques et de la mise au point de normes et de recommandations faisant l'objet de normes internationalement convenues, a constitué la tâche principale des activités de l'Agence. Mais chaque année les problèmes scientifiques sont devenus plus complexes et plus variés et un nombre toujours plus grand de pays dans le monde y portent intérêt.

78. L'AIEA a commencé à jouer un rôle important en donnant d'abord aux pays développés de multiples occasions de coopérer à l'évolution scientifique dans le domaine des réacteurs de recherche, de l'énergie nucléaire et du cycle du combustible nucléaire, puis de partager cette expérience avec les pays en développement. En même temps, la mise au point de normes et de recommandations dans le domaine de la protection radiologique et de la sécurité des installations nucléaires a acquis une importance croissante pour les Etats membres de l'Agence en raison du niveau très élevé de compétence du personnel du secrétariat de l'Agence.

79. Au cours de ces dernières années, la part la plus importante des activités et des préoccupations de l'Agence a été consacrée au système international des garanties. Ce système a été conçu pour faire face à la situation nouvelle, situation telle que les armes nucléaires pourraient être mises au point en de nombreux pays en raison du développement de l'énergie nucléaire et du nombre croissant d'installations produisant et retraitant des matières fissiles. C'est la raison pour laquelle le renforcement du régime international de non-prolifération des armes nucléaires est devenu la tâche la plus urgente de l'heure, tandis que le fait de charger l'AIEA des fonctions de garanties prévues au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a renforcé le rôle international de l'Agence en tant que facteur important de processus global d'affermissement de la paix et de la sécurité du monde.

80. La Pologne est intéressée de façon vitale au système efficace des garanties de l'AIEA "en vue d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses utilisations pacifiques vers des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires", ainsi qu'il est stipulé au paragraphe 1 de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous appuyons pleinement les activités de l'Agence visant à accroître son efficacité dans l'accomplissement de cette tâche importante. En même temps, nous ne partageons pas l'opinion selon laquelle les activités de garanties sont dans le seul intérêt d'un petit groupe de nations les plus développées, étant donné qu'elles servent la cause de la paix et ne portent nullement atteinte aux droits inaliénables de toutes les parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

81. Le développement de l'énergie nucléaire, qui devient l'une des sources nouvelles les plus importantes permettant de faire face aux besoins énergétiques du monde et de promouvoir le progrès économique, ne doit pas devenir un moyen d'acquérir des armes nucléaires. Parallèlement, la mise en œuvre du régime de non-prolifération des armes nucléaires ne doit pas porter atteinte à la mise au point plus avancée de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ni porter

atteinte à la croissance économique de quelque pays que ce soit.

82. La délégation polonaise est d'avis qu'il n'est nullement nécessaire de mettre au point de nouvelles modalités, sous la forme de résolutions ou autres décisions qui pourraient être adoptées par l'Assemblée générale dans ce domaine. Le mécanisme et les dispositions existants, prévus dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sont en vérité suffisants, efficaces et pratiques; ils ne devraient pas être affaiblis par quelque tentative que ce soit d'établir de nouveaux principes et de nouvelles dispositions.

83. La tâche aujourd'hui la plus importante pour chacun est de veiller à ce que le Traité de non-prolifération devienne un instrument véritablement universel, susceptible de mettre ainsi un terme à la prolifération des armes nucléaires. L'importante proposition présentée avant-hier par Leonid Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, concernant un moratoire de toutes les explosions nucléaires, constitue encore une autre contribution à cette fin. Mais, comme le savent fort bien les membres de l'Assemblée générale, tous les Etats dotés d'armes nucléaires et tous les pays importants ayant la possibilité de disposer d'un potentiel nucléaire n'ont pas adhéré au Traité. A cet égard, nous sommes vivement préoccupés par la possibilité que l'Afrique du Sud puisse faire bientôt exploser un engin nucléaire, étendant ainsi la prolifération des armes nucléaires à l'Afrique. Si le régime raciste de l'Afrique du Sud devait mettre au point des armes nucléaires — ce qui semble bien être le cas, selon les plus récentes nouvelles de presse —, les autres pays de ce continent s'efforceraient de suivre la même voie. Compte tenu de ces circonstances, il convient de rappeler l'obligation de tout Etat de condamner de telles activités et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer l'adhésion de ces pays au Traité de non-prolifération, en même temps que leur acceptation des garanties de l'AIEA.

84. C'est aussi pour nous un vif sujet de préoccupation que de constater que les Etats non nucléaires membres de la Communauté européenne de l'énergie atomique [EURATOM] retardent l'application pratique du système de garanties de l'Agence. La délégation polonaise estime que tout nouveau retard apporté dans l'application de ces garanties par ces pays est en fait inadmissible.

85. Si nous, Etats Membres de cette organisation, voulons vraiment bénéficier des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et, en même temps, renforcer la paix et la sécurité internationales libérées de la prolifération des armes nucléaires, il nous faut ensemble nous efforcer d'obtenir l'application universelle du système de garanties de l'Agence. La Pologne a toujours été un défenseur ardent de la mise au point et du perfectionnement d'un système de garanties efficaces de l'AIEA destiné à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires. Ainsi que l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de la Pologne, Emil Wojtaszek, lorsqu'il a pris la parole le 29 septembre 1977 lors du débat général de l'Assemblée :

“Nous préconisons l'élaboration d'instruments internationaux efficaces, de caractère régional ou universel,

qui garantissent que les exportations de matières fissiles, d'installations et de techniques nucléaires à des fins pacifiques ne soient pas un moyen détourné d'accéder aux armes nucléaires.” [12<sup>e</sup> séance, par. 69.]

86. Un important domaine des activités de l'AIEA demeure celui de l'assistance technique aux pays en développement. Nous appuyons fermement les programmes déjà existants. Toutefois, nous estimons que l'augmentation des sources disponibles d'assistance technique, en particulier dans le domaine de l'énergie nucléaire, exige une nouvelle amélioration de l'action efficace de l'Agence. L'application de l'énergie nucléaire dans les pays en développement et la diffusion de la technique nucléaire nécessiteront des formes d'organisation mieux intégrées de l'assistance technique.

87. Reconnaissant l'importance de l'assistance technique fournie par l'Agence aux pays en développement, la Pologne a augmenté de 50 p. 100 — c'est-à-dire a porté à 1,5 million de zlotys — sa contribution volontaire en espèces au programme de l'Agence dans ce domaine pour l'année 1978. Nous octroyons également des bourses pour les candidats des pays en développement qui sont formés dans les institutions scientifiques et de recherche polonaises.

88. Pour conclure, qu'il me soit permis de dire que nous avons éprouvé une profonde satisfaction en constatant que la vingt et unième session de la Conférence générale de l'AIEA a renouvelé à l'unanimité, pour la cinquième fois, le mandat du Directeur général, M. Eklund. Le Gouvernement polonais apprécie hautement son dévouement et sa contribution personnelle à la mise en oeuvre des programmes de l'Agence. Nous sommes convaincus que, sous sa direction, l'AIEA s'acquittera pleinement des nouvelles tâches qui l'attendent au début de la troisième décennie de ses activités.

89. La délégation polonaise appuie le projet de résolution A/32/L.13 soumis par le représentant de la Malaisie, qui contient d'importantes dispositions pour les futurs efforts de l'AIEA.

90. M. JANKOWITSCH (Autriche) [interprétation de l'anglais] : Qu'il me soit permis dès l'abord d'exprimer au Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, les sincères remerciements de ma délégation pour l'exposé si clair et si complet qu'il a fait du rapport de l'Agence pour l'année 1976, ainsi que pour sa description fort intéressante et détaillée des principaux événements de l'année dans le domaine de l'énergie nucléaire.

91. C'est également pour moi l'occasion d'adresser au Directeur général nos chaleureuses félicitations à l'occasion de sa réélection unanime pour un cinquième mandat. En prenant cette décision, la vingt et unième session de la Conférence générale a réaffirmé la confiance que les membres de l'Agence placent dans les hautes qualifications professionnelles de M. Eklund. Cette décision est, en même temps, un gage que l'Agence continuera de la même manière remarquable de s'acquitter des tâches importantes et nombreuses que la communauté internationale lui a confiées et lui confiera dans l'avenir.

92. Comme dans les années précédentes, le Gouvernement autrichien renouvelle son plein appui aux activités de l'Agence et aimerait souligner l'intérêt constant qu'il porte au maintien de ces activités, à leur nouveau développement et, en fait, à leur renforcement.

93. Les objectifs que se situent au centre des activités de l'Agence sont énoncés de façon très claire et sans équivoque dans le statut de l'Agence. Conformément aux dispositions de celui-ci, l'Agence doit chercher à hâter et à accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier. L'Agence doit également s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même dans le domaine de l'énergie nucléaire n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires.

94. Le rapport de l'Agence dont nous sommes saisis et la déclaration liminaire de M. Eklund fournissent grandement la preuve que les activités de l'Agence, au cours de la période couverte par le rapport, ont été une fois de plus guidées par ces nobles objectifs.

95. Ainsi, l'Agence a continué d'aider les Etats membres dans le domaine de l'application des isotopes et des techniques nucléaires à l'alimentation et à l'agriculture, à la médecine, à l'industrie et à la recherche scientifique. Aujourd'hui, les techniques nucléaires sont utilisées de façon routinière dans le monde entier pour améliorer les récoltes, déterminer les ressources souterraines en eau dans les régions arides, stériliser les instruments médicaux, et servent également dans les processus de diagnostics médicaux. Pour une très large part, ce fait doit être attribué aux efforts inlassables de l'Agence et de son personnel pour rendre ces techniques universellement accessibles.

*M. Ulrichsen (Danemark), vice-président, prend la présidence.*

96. En même temps, l'Agence est allée plus loin dans ses efforts afin d'aider les Etats membres dans leurs programmes d'énergie nucléaire et de fournir l'assistance technique requise, sans perdre de vue l'importante nécessité de faire en sorte que cette nouvelle technique soit utilisée en toute sûreté, diminuant ainsi ses effets possibles sur l'environnement.

97. Toutefois, parlant de l'énergie nucléaire et de ses diverses applications, nous ne devons pas oublier la dualité de sa nature. Dans une récente déclaration que j'ai faite devant la Première Commission, concernant les questions de désarmement<sup>8</sup>, j'ai traité assez longuement des problèmes complexes de la prolifération nucléaire. A ce stade, je voudrais seulement rappeler que mon pays a toujours attaché la plus grande importance au Traité de non-prolifération et a réclamé, en particulier, l'adhésion universelle à ce traité qui, malgré ses imperfections, dont nous sommes parfaitement conscients et que nous n'essayons pas de minimiser, demeure l'instrument juridique le plus approprié pour arrêter une nouvelle prolifération des armes nucléaires. Le Traité de non-prolifération, que l'Autriche a fermement appuyé dès le départ, et l'Agence, dont nous

considérons que le régime de garanties est de la plus haute importance, offrent un cadre approprié pour établir des mesures de désarmement et de contrôle des armes qui sont nécessaires du point de vue politique, afin d'amoindrir la tendance vers la mise au point indépendante d'armes nucléaires en puissance. C'est donc avec satisfaction que nous envisageons une nouvelle augmentation du nombre des Etats qui ont signé ou ratifié le Traité, et nous espérons que les Etats qui ne l'ont pas encore fait seront encouragés à agir dans ce sens dans un très proche avenir. Nous avons été également heureux de noter que le nombre des accords de garanties conclus avec l'Agence a augmenté au cours de l'année écoulée.

98. Qu'il me soit permis d'informer l'Assemblée que, durant la période couverte par le rapport, le développement du système de garanties de l'Autriche a fait de nouveaux progrès. L'établissement de procédures de garanties pour les installations nucléaires autrichiennes a été complété par une réglementation du système de garanties pour la première usine autrichienne d'énergie nucléaire qui est actuellement en construction.

99. Les arrangements subsidiaires actuels concernant la zone d'équilibre matériel concernant les matières nucléaires se trouvant en dehors des installations sont en train d'être négociés avec le secrétariat de l'Agence. Ainsi, le système national autrichien de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires sera achevé dans un proche avenir.

100. L'Autriche salue les efforts constants de l'Agence en vue de développer et d'étendre le système des garanties. Nous notons également avec satisfaction les activités de l'Agence en vue d'aider les Etats membres à établir et renforcer les entreprises de garanties nationales grâce à des séminaires de formation ou à des contacts directs de consultation.

101. A cet égard, et en ce qui concerne plus particulièrement le contrôle des exportations, tel que prévu dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, je souligne une fois encore que l'Autriche appuie, en principe, tous les efforts tendant à l'unification des systèmes internationaux de garanties, et notamment l'exigence de garanties complètes pour le cycle du combustible. Une discussion plus ouverte et plus démocratique de ces questions permettrait peut-être d'appuyer les efforts que font les pays fournisseurs pour convaincre les consommateurs qu'ils agissent véritablement dans l'intérêt commun de tous ceux qui sont inquiets devant le danger de la prolifération des armes nucléaires.

102. C'est compte tenu de toutes ces considérations que l'Autriche a accepté l'invitation qui lui a été faite de participer à la Conférence sur l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. Nous espérons sincèrement que les participants à ce programme utiliseront au maximum les importantes contributions que peut faire l'AIEA dans ce domaine.

103. En effet, les échanges d'opinions et d'expérience revêtent une importance capitale dans le domaine de l'énergie nucléaire. L'Autriche a été heureuse de pouvoir abriter la Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible de 1977, conférence

<sup>8</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Première Commission, 13<sup>e</sup> séance*; et *ibid., Première Commission, Fascicule de session, rectificatif*.

qui, je crois, a obtenu des résultats positifs en permettant de faire le point sur le statut, les perspectives et les problèmes des divers éléments qui composent le cycle du combustible nucléaire et les liens qui les unissent.

104. A ce sujet, nous notons aussi avec satisfaction l'important travail accompli par l'Agence dans son étude complète sur les centres régionaux du cycle du combustible nucléaire, laquelle a été présentée à la Conférence de Salzbourg dont je viens de parler.

105. L'Agence a, ce faisant, montré qu'elle était capable d'apporter une contribution substantielle à de nouveaux progrès sur le plan international. L'Autriche appuie toutes les activités qui, dans ce domaine, pourraient renforcer le rôle de l'Agence dans le cadre de son statut.

106. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Autriche, naturellement, s'intéresse aux discussions sur la mise en oeuvre de l'article V de ce traité, qui prévoit que les avantages pouvant découler de toute application pacifique des explosions nucléaires seront accessibles aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité. En conséquence, nous avons suivi avec grand intérêt les travaux du Groupe consultatif *ad hoc* sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, créé par l'AIEA. L'examen approfondi qu'il a effectué des divers aspects des explosions nucléaires à des fins pacifiques se révélera très certainement une contribution précieuse aux nouveaux efforts destinés à établir, conformément à l'article V du Traité de non-prolifération, un organisme international pour les explosions nucléaires pacifiques.

107. La récente déclaration du Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, qu'on vient de citer ici, a apporté un nouvel élément important à cette discussion internationale.

108. Aujourd'hui, la question de savoir s'il est sage ou non de construire de nouvelles centrales nucléaires, avec les divers problèmes de sécurité que cela entraîne, est le sujet controversé, dans de nombreux pays, d'un débat public. L'Autriche n'y fait pas exception et, conjointement avec d'autres pays, a accordé une attention particulière à cette question. Une information appropriée et objective de tous ceux qui s'intéressent à la question, et non pas seulement de ceux qui sont amenés à prendre directement des décisions dans ce domaine, mais d'un très grand nombre de personnes, semble donc d'une importance extrême.

109. Il y a deux ans, le Gouvernement fédéral de l'Autriche a lancé une vaste campagne destinée à offrir au public le plus de renseignements possibles sur les avantages et les inconvénients de l'énergie nucléaire. Des critiques connus de l'énergie nucléaire ont été invités à élaborer un questionnaire, qui a été ensuite discuté ouvertement dans des instances publiques, les partisans et les adversaires se trouvant également représentés. Les résultats de ces discussions ont été résumés dans des rapports de groupe, sur la base desquels un rapport gouvernemental a été établi, qui sera présenté et discuté par le Parlement autrichien le moment venu.

110. Les autorités compétentes ne prendront une décision sur la mise en marche de la première centrale nucléaire

autrichienne qu'après la conclusion de ces délibérations larges et approfondies.

111. En outre, les adversaires de l'énergie nucléaire se concentrent de plus en plus sur le problème de l'emmagasinement définitif des déchets radioactifs. Cela est devenu, non seulement pour eux, mais également pour les autorités intéressées, le problème clef lorsqu'il s'agit de décider d'utiliser l'énergie nucléaire. La coopération internationale pourrait, selon nous, aider à la solution de ce problème. C'est pourquoi l'Autriche suit avec un grand intérêt les activités entreprises par l'AIEA dans le domaine de l'emmagasinement à long terme des éléments utilisés du combustible.

112. Pour conclure, qu'on me permette de redire ici la volonté de mon pays d'aider l'Agence à s'acquitter de ses lourdes responsabilités. Comme les années passées, mon gouvernement non seulement contribuera au budget de 1978, conformément au taux qui a été fixé pour lui, mais, en outre, il s'est engagé, sous réserve d'approbation parlementaire, à une contribution volontaire de 47 600 dollars au fonds général pour 1978 et à une contribution de 170 000 schillings autrichiens au fonds pour les bourses d'études de type II.

113. Enfin, je voudrais faire brièvement rapport à l'Assemblée sur les progrès faits dans la construction, aux frais du Gouvernement autrichien et de la ville de Vienne, du futur siège permanent de l'Agence.

114. Je suis heureux de pouvoir dire à l'Assemblée que tous les édifices du siège permanent de l'Agence au Centre du Donaupark seront achevés pour l'été 1979 et que le siège pourra ainsi être occupé dès ce moment-là. Les travaux pour les tours à usage de bureaux se déroulent conformément au calendrier et seront achevés fin 1978, et le centre international des conférences ainsi que les bâtiments des services généraux seront terminés dans la première moitié de 1979. Techniquement, les bâtiments à usage de bureaux pourraient être occupés à une date plus rapprochée, mais les organisations intéressées, c'est-à-dire l'AIEA et l'ONUDI ont dit qu'elles préféreraient ne commencer de fonctionner à leur nouveau siège qu'après que tout le complexe aura été achevé.

115. C'est pour moi un plaisir particulier que de pouvoir donner cette assurance, au nom du Gouvernement autrichien, au moment où cet organisme célèbre son vingtième anniversaire. Tenant compte du travail positif accompli par l'Agence ces 20 dernières années, je suis sûr que ses activités dans les années à venir seront, dans une grande mesure, très favorablement influencées par ce nouvel environnement, qui offrira les meilleures conditions de travail pour son personnel.

116. Je ne saurais conclure sans exprimer une fois de plus notre reconnaissance pour l'excellente coopération et l'aide que le secrétariat de l'Agence offre sans cesse au Gouvernement autrichien. Qu'on me permette aussi de remercier M. Eklund des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de mon gouvernement et de l'Autriche, pays hôte de l'Agence.

117. Evoquant les projets de résolution que viennent de présenter respectivement les représentants de la Malaisie et

du Nigéria, ma délégation s'engage à les étudier attentivement et à coopérer avec les délégations intéressées lors de leur discussion future.

118. M. KRUZELA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler que notre discussion se déroule au moment où toute l'humanité progressiste s'apprête à célébrer la signification historique de la grande révolution socialiste d'Octobre, qui, il y a précisément 60 ans, a ouvert une nouvelle étape dans l'histoire du monde.

119. Les idées de la Révolution sont devenues une source d'inspiration et une force génératrice de transformations qui ont ouvert de nouveaux horizons pour une vie pacifique et pour la libération des peuples. A l'occasion de cet anniversaire, permettez-moi de féliciter sincèrement les délégations de l'Union soviétique, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de la République socialiste soviétique d'Ukraine pour les succès grandioses que leurs pays ont réalisés dans la mise en oeuvre de ces grandes idées et, en même temps, de dire combien mon pays est fier, en tant que partie de la communauté socialiste d'Etats, d'apporter sa contribution à cette grande oeuvre.

120. La session actuelle de l'Assemblée générale nous donne la possibilité de passer en revue ce qui s'est passé pendant ces 20 dernières années, depuis la création de l'AIEA, le rôle joué par cette importante organisation internationale dans la mise en oeuvre des objectifs de son statut, sa contribution à la cause de la paix et de la coopération internationale, ainsi que les tâches qui s'imposent à elle aujourd'hui. Je voudrais souligner également un fait indéniable, c'est-à-dire que, pendant ses 20 années d'existence, l'AIEA s'est affirmée comme organe irremplaçable, organe principal en ce qui concerne la coordination de la coopération internationale entre Etats dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Elle a grandement contribué, à de nombreux égards, au fait que l'on a pu adopter beaucoup de mesures positives et bénéfiques dans ce domaine.

121. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, à l'occasion de sa réélection à ce poste important, et je tiens à lui souhaiter, ainsi qu'à ses collaborateurs, de nouveaux succès dans leurs travaux futurs.

122. Une analyse sérieuse des besoins existants et futurs d'énergie dans le monde et des possibilités d'y faire face nous conduit à la conclusion très nette que le développement de l'énergie nucléaire, tout au moins dans un avenir prévisible, représente la seule possibilité pratique. Si, selon le rapport de l'AIEA, les réacteurs nucléaires ne fournissent qu'un vingtième environ de la consommation mondiale d'énergie, alors, nous devons espérer dans les années à venir voir la part de la puissance nucléaire augmenter rapidement. En même temps, il ne fait aucun doute que cela ne serait pas possible à une échelle plus vaste sans une large et active coopération internationale. C'est pourquoi nous attachons une grande importance au fonctionnement de l'AIEA, à son universalité et au renforcement constant de son rôle. Nous partageons l'avis que le travail de l'Agence au cours de la période récente s'est orienté dans la bonne direction et a donné graduellement les résultats positifs nécessaires. Un

événement important, qui a fait l'objet de commentaires favorables au cours des délibérations de la vingt et unième session de la Conférence générale de l'AIEA, a été la Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible, qui a eu lieu sous les auspices de l'Agence à Salzbourg, en mai dernier. La Conférence a passé en revue plusieurs problèmes de base concernant le développement actuel et futur de l'énergie nucléaire, l'industrie et la sûreté nucléaires, et ses résultats devraient, à notre avis, apporter incontestablement une contribution utile au renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et aider à surmonter les problèmes qui entravent encore cette coopération.

123. L'une des tâches principales des activités de l'AIEA doit être d'assurer à un plus grand degré l'utilisation exclusive de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ce qui signifie qu'il faut coordonner et mettre en pratique des mesures internationales concertées pour empêcher que le développement de l'énergie nucléaire dans le monde puisse aboutir à un mauvais usage de cette énergie à des fins militaires, pour la production d'armes nucléaires. Cette question revêt une urgence spéciale cette année alors que les plans concernant la production d'armes nucléaires en Afrique du Sud sont venus à notre connaissance. Si l'on permettait que cela se produise librement, cet événement aggraverait les conditions de coopération des Etats dans le domaine de l'énergie nucléaire, mais, surtout, la sécurité internationale et la paix mondiale seraient gravement compromises. Il est donc nécessaire que l'Agence, en tant qu'organe exécutif spécial chargé de la mise en oeuvre du Traité de non-prolifération, fasse preuve d'une façon plus suivie d'une plus grande initiative et s'acquitte de ses droits et de ses devoirs dans le domaine de l'application des garanties qui découlent du statut, et qu'elle intensifie ses efforts pour assurer la mise en oeuvre pratique du Traité de non-prolifération. Les bons résultats déjà obtenus dans ce domaine par l'Agence ont été affaiblis jusqu'ici par le fait que certains Etats — signataires du Traité de non-prolifération — n'ont pas encore conclu avec l'Agence les accords de garanties nécessaires; parmi ces Etats, certains pays industriels possèdent une technique nucléaire avancée. Pour sa part, l'Agence devrait faire preuve de plus d'initiative et de plus de souplesse pour assurer la conclusion rapide d'accords de garanties avec les pays qui ne l'ont pas encore fait. L'Agence devrait redoubler d'efforts pour négocier la mise en oeuvre complète des accords de garanties avec les pays membres de l'EURATOM, qui montrent peu d'empressement. Il serait nécessaire également de faire en sorte que les accords de garanties conclus ou préparés ne s'écartent pas des accords de garanties universelles ou types et des exigences stipulées pour les accords de garanties dans le Traité de non-prolifération. Nous attachons une grande importance aux mesures ayant pour but d'accroître les travaux de l'AIEA dans le domaine de l'application des garanties. Nous pensons qu'il est souhaitable que l'Agence continue à améliorer l'organisation de son travail dans la mise en oeuvre des garanties et assure la vérification en mettant à profit les techniques les plus modernes. Les procédures de vérification effectuées par l'Agence devraient également tenir compte du rôle et de l'efficacité des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matériaux nucléaires. L'efficacité de l'activité de l'Agence dans le domaine des garanties doit naturellement respecter

pleinement les droits souverains des Etats participants et il faut assurer une harmonie complète entre les mesures de vérification et les besoins du développement économique, scientifique et technique dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. De l'avis de la délégation tchécoslovaque, ces tâches devraient être facilitées par le renforcement du Département des garanties du secrétariat de l'Agence, conformément aux décisions adoptées par la Conférence générale à sa vingt et unième session. Nous devons exprimer notre appréciation des mesures prises par l'Agence pour augmenter l'efficacité de son contrôle dans les pays qui, jusqu'ici, n'ont pas adhéré au Traité de non-prolifération en ce qui concerne l'application des garanties à toutes leurs activités dans le domaine de l'énergie nucléaire.

124. Les activités de l'Agence au cours de la période écoulée se sont développées avec succès dans d'autres domaines importants. Nous devons apprécier les progrès accomplis dans le domaine de la création de centres régionaux ou multinationaux de combustible nucléaire, ainsi que l'intention de l'Agence de poursuivre l'étude de cette question. Il faut faire une place spéciale à leurs incidences du point de vue de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous appuyons également l'intention de l'Agence de participer à un programme de recherche technique et analytique plus vaste dans le domaine de l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire.

125. Cette année, le Groupe consultatif *ad hoc* sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, de l'AIEA, a terminé la première étape de ses travaux, dont le but est d'analyser les aspects des explosions relevant de la compétence de l'AIEA, y compris la procédure pour les mettre à exécution, et les aspects juridiques, économiques, ceux des traités, ainsi que les questions de sécurité. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque attache une grande importance aux négociations de l'AIEA sur ces questions et estime que le rapport présenté par le Groupe consultatif — document GOV/1854 — est une bonne base de départ pour poursuivre avec succès les travaux dans ce domaine. Il faudrait d'abord élaborer la structure et le contenu d'accords internationaux qui pourraient permettre aux Etats non nucléaires de profiter des avantages découlant des explosions nucléaires à des fins pacifiques envisagées par l'article V du Traité de non-prolifération. Ces accords sont, sans aucun doute, nécessaires pour cette méthode d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il faudra aussi, naturellement, se pencher sur la nécessité de parachever les aspects techniques de ce problème, comme par exemple, la protection de la santé et de l'environnement, l'élaboration de normes pour l'intensité des explosions et le niveau des rayonnements, etc. Le succès remporté par l'Agence grâce à son travail dans ce domaine prouve, de l'avis de la délégation tchécoslovaque, combien se trompent ceux qui font de la question des explosions nucléaires à des fins pacifiques un obstacle artificiel à l'élaboration d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

126. L'Agence a obtenu de bons résultats aussi en ce qui concerne la protection physique des matières nucléaires et la préparation d'une convention internationale pertinente, à laquelle on travaille ces jours-ci au sein de l'AIEA, à Vienne,

dans le domaine de la recherche scientifique et technique, dans le domaine du Système international de documentation nucléaire, dans le domaine des questions concernant l'utilisation pacifique des radioisotopes, et sur plusieurs autres questions en rapport avec l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

127. Un champ important d'activité pour l'Agence est et continuera d'être la fourniture de l'assistance technique internationale dans le domaine de la planification et de la mise en oeuvre des programmes des Etats membres pour le développement de l'énergie nucléaire, cela en tenant compte des besoins justifiés des pays en développement. La République socialiste tchécoslovaque s'efforcera, comme par le passé, d'apporter la plus grande contribution possible en fournissant une assistance technique et en formant des cadres pour les pays en développement, tant au sein de l'AIEA que sur une base bilatérale. Lors de la vingt et unième session de la Conférence générale de l'AIEA, le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque a offert d'organiser, en 1978, un colloque sur la fabrication de combustibles nucléaires en mettant l'accent sur la fiabilité; il a également offert d'organiser un voyage d'études pour les spécialistes venant de pays en développement, dans le domaine de la sécurité nucléaire. En outre, la Tchécoslovaquie est prête, au cours de l'année prochaine, à accorder cinq bourses de longue durée pour des études dans les universités tchécoslovaques dans le domaine nucléaire; quatre bourses d'un an pour des séjours d'études dans des instituts de l'Académie des sciences tchécoslovaque ou autres centres de recherche du programme nucléaire tchécoslovaque; et trois bourses supplémentaires pour l'ONUDI. La Tchécoslovaquie a également augmenté de 20 p. 100 sa contribution volontaire au fonds d'assistance technique de l'Agence, la portant à un total de 300 000 couronnes tchécoslovaques. Cependant, je voudrais souligner que, en accordant l'assistance technique, le critère dont devrait s'inspirer l'AIEA devrait être de savoir si les Etats auxquels l'assistance est octroyée ont adhéré au Traité de non-prolifération et que toute assistance technique dans le domaine de l'énergie nucléaire devrait être liée inconditionnellement aux garanties et au contrôle respectifs de l'Agence.

128. Il ressort de mes déclarations que la Tchécoslovaquie attache une très grande importance aux travaux de l'AIEA et appuie son programme de travail pour la période à venir. Nous apprécions particulièrement les domaines d'activité de l'AIEA qui servent à promouvoir les idées de coopération mutuelle et de développement des économies nationales des Etats membres, et ceux qui contribuent aux efforts de désarmement et au renforcement de la sécurité internationale et de la paix mondiale. Nous sommes convaincus que ces tendances positives des activités de l'AIEA deviendront de plus en plus prédominantes. Nous sommes profondément convaincus que l'efficacité de l'AIEA croîtra en proportion de sa contribution à la paix, à la prévention de la guerre nucléaire et à l'objectif faisant que l'énergie nucléaire serve exclusivement au bien de l'humanité.

129. Ce sont les objectifs que poursuivent les propositions et les initiatives bien connues de l'URSS et des autres pays socialistes visant à arrêter la course aux armements, y compris les propositions concernant l'accentuation et la

consolidation de la détente internationale et la prévention du danger de guerre nucléaire qui ont été présentés à l'examen de la session actuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies [voir A/32/242]. Il faut mentionner notamment les propositions récentes faites en vue de la cessation simultanée par tous les Etats de la production d'armes nucléaires et l'interdiction, pendant une période déterminée, de tous les essais d'armes nucléaires, ainsi que la déclaration d'un moratoire relatif aux explosions nucléaires à des fins pacifiques, présenté le 2 novembre par le camarade L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS. La Tchécoslovaquie est un des pays qui, il y a 20 ans, a assisté à la naissance de l'AIEA, et notre pays, actuellement représenté au Conseil des gouverneurs, continuera à se consacrer à la mise en oeuvre des tâches très ambitieuses et extrêmement importantes qui sont celles de cette organisation internationale, et fera tout son possible pour contribuer à son renforcement et à son développement heureux.

130. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque, avec les délégations de la Malaisie et de la République fédérale d'Allemagne, a l'honneur de présenter le projet de résolution A/32/L.13 à l'examen par la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, projet relatif au rapport de l'AIEA, et elle espère que l'Assemblée générale l'adoptera par consensus.

131. M. NEAGU (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation de la Roumanie, je suis particulièrement heureux de la participation du Directeur général, M. Sigvard Eklund, à ce débat sur le rapport de l'AIEA. Le rapport qu'il nous a présenté, avec la compétence et la précision que nous lui connaissons, constitue en vérité une contribution remarquable au succès du présent débat.

132. Il est indéniable que l'intérêt primordial de la communauté internationale en ce moment porte directement sur les efforts visant à établir un nouvel ordre économique international et à faire disparaître le phénomène du sous-développement. Un des préalables qui président à ce processus est de s'assurer que toutes les nations — et en particulier les pays en développement — disposent des ressources énergétiques dont elles ont besoin pour assurer leur croissance économique et leur progrès social. Dans un message adressé lors de la session anniversaire de la Conférence générale de l'AIEA, le Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceausescu, soulignait que :

“A notre époque de révolution scientifique et technique, où la science est devenue une force productive importante et directe qui entraîne une énorme augmentation de la richesse matérielle de la société humaine, il est impérieux que les réalisations de la science et de la technique soient à la base du développement économique et social de toutes les nations afin d'éliminer le sous-développement et de construire un monde meilleur et plus juste.”

133. Une évaluation réaliste de toutes les ressources énergétiques classiques qui, au demeurant, sont mal distribuées, de plus en plus coûteuses et limitées dans leurs

objectifs, fait ressortir clairement l'importance croissante du rôle que l'énergie nucléaire est appelée à jouer dans le processus du progrès économique et social. C'est un fait reconnu que les besoins énergétiques qui sont évalués actuellement à quelque 6 milliards de tonnes de pétrole, vont doubler ou même tripler avant la fin de ce siècle et atteindront à peu près 50 milliards de tonnes de pétrole au milieu du siècle prochain.

134. La simple lecture de ces chiffres démontre à l'évidence, comme l'a justement souligné M. Eklund, que la seule source énergétique additionnelle immédiatement disponible aujourd'hui pour la production d'énergie à grande échelle est l'énergie nucléaire.

135. Il est donc parfaitement naturel qu'un nombre croissant d'Etats ait entrepris au cours des précédentes années de construire des centrales atomiques dont le nombre s'élève à près de 200. Elles sont aujourd'hui situées dans 21 pays, dont cinq sont des pays en développement.

136. En partant de l'hypothèse que chaque centrale nucléaire de 1000 mégawatts en fonctionnement d'ici à la fin du siècle permettra d'économiser plus de 300 millions de tonnes de pétrole, nous pouvons en déduire que la puissance atomique qui sera utilisée d'ici à l'an 2000 permettra d'économiser plus de 50 p. 100 de la production mondiale actuelle de pétrole.

137. Il va sans dire que la mise en oeuvre de tout programme national pour la mise au point de l'énergie nucléaire doit se fonder, au premier chef, sur l'effort matériel et humain de chaque peuple. Néanmoins, l'évolution récente dans le domaine de l'énergie nucléaire et la perspective d'une rapide croissance dans l'avenir sont autant de raisons qui militent en faveur d'une coopération internationale fructueuse pour mettre en oeuvre l'utilisation pacifique de l'énergie atomique aussi bien dans les domaines énergétiques que dans ceux de l'agriculture, de l'hydrologie et d'autres secteurs.

138. A cet égard, un rôle important revient à l'AIEA, organisation créée — comme le stipule son statut — pour encourager et faciliter l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

139. Une analyse des activités poursuivies par l'Agence au cours de ses 20 ans d'existence permet de dresser un bilan positif, car les efforts de cette organisation sont directement associés à de sensibles progrès accomplis par les Etats qui la composent, en particulier les Etats en développement, dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

140. Qu'il me suffise de rappeler que, au cours de cette période, l'Agence a accordé une assistance technique sous forme d'octroi d'équipements, d'envoi d'experts et de formation de personnel national; cette assistance s'est élevée à plus de 80 millions de dollars dont ont bénéficié de nombreux pays en développement, y compris la Roumanie.

141. Le succès remporté par l'Agence ne doit cependant pas nous empêcher de constater que certaines de ses activités se sont heurtées à des difficultés. La première de ces difficultés découle du fait que les ressources matérielles

mises à la disposition de l'Organisation sont de plus en plus dépassées par l'ampleur des tâches qu'il lui revient d'accomplir. En second lieu, nous constatons une certaine tendance à l'érosion de ce qui est la tâche fondamentale de l'Agence, à savoir le développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire qui, de plus en plus, semble dépassé par l'importance que l'on accorde à d'autres activités.

142. Au seuil de la troisième décennie de son existence, l'AIEA aborde une nouvelle phase qualitative de son activité dont la caractéristique est le nombre croissant des pays en développement dotés d'installations nucléaires qui sont soit en cours de construction, soit en préparatifs de fonctionnement.

143. A notre avis, l'Agence doit consacrer le principal de ses efforts et de ses moyens à donner une assistance aussi efficace que possible aux efforts faits par les pays en développement pour lancer leur programme d'énergie d'origine atomique en tant que ressource indispensable à leur développement économique et social. Cela permettra à l'Agence d'apporter une contribution de premier plan à tous les efforts tendant à créer un nouvel ordre économique international et à supprimer le sous-développement.

144. Il est essentiel, à notre avis, que l'ensemble des activités de l'Agence soit en rapport avec la réalité objective, à savoir que l'utilisation pacifique de l'énergie atomique représente le droit inaliénable de chaque Etat et est indissolublement associée au droit sacré de chaque nation de se développer en tant qu'expression de sa souveraineté et de son indépendance. C'est pourquoi la tâche immédiate et la plus haute responsabilité incombant à l'Agence sont d'assurer une diffusion aussi large que possible des techniques nucléaires et le transfert de ces techniques, tout en évitant d'imposer des conditions à peine justifiées qui reviendraient à entraver un large accès à l'énergie atomique aux fins du développement, ce qui remettrait en cause l'authentique désir de l'Agence de mettre en oeuvre une véritable coopération en ce domaine.

145. En même temps, je voudrais réaffirmer ce qui a toujours été la position de la Roumanie, à savoir que l'accès libre et complet de tous les peuples à toute la gamme des applications pacifiques de l'énergie atomique exige que l'on mette fin à la course aux armements nucléaires et que l'on adopte rapidement des mesures de désarmement nucléaire comprenant le transfert des matériels fissiles produits à des fins militaires pour les consacrer à des fins pacifiques.

146. A partir de cette position de principe, la Roumanie a assisté à la Conférence convoquée sur l'initiative des Etats-Unis, à Washington, il y a quelques semaines, consacrée à l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. Nous espérons que l'AIEA prendra toutes les mesures adéquates pour participer pleinement à l'étude qui va être entreprise dans le cadre qui a fait l'objet d'un accord, étant donné que l'Agence de Vienne représente l'instance la plus propre à discuter et à adopter, avec la participation de tous les Etats, des mesures efficaces permettant de stimuler la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

147. En sa qualité de membre fondateur de l'AIEA et de membre du Conseil des gouverneurs en 1978 et 1979, la

Roumanie est disposée à apporter sa pleine contribution pour aider cette organisation à exécuter le mandat qui lui a été confié par ses Etats membres, à savoir : promouvoir et faciliter les utilisations pacifiques de l'atome.

148. Je tiens à saisir cette occasion pour réaffirmer le souhait de mon pays de voir se réaliser au sein de l'Agence un accord qui serait traduit dans les faits, les mesures et les actions pour faire de la troisième décennie de l'existence de cette organisation la décennie de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. C'est la raison pour laquelle nous sommes en faveur de la mise au point d'un code de principes équitables de coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

149. Nous souhaitons ardemment que cette découverte faisant date dans les annales du génie humain qu'est l'énergie nucléaire soit mise au service des intérêts bien compris de tous les peuples et de la cause de la paix et de la prospérité dans le monde.

150. M. OGISO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, je voudrais en premier lieu saluer le vingtième anniversaire de l'AIEA et adresser mes félicitations à M. Eklund pour sa réélection au poste de directeur général. Je tiens également à lui adresser nos remerciements ainsi qu'à son dévoué personnel pour la manière si efficace dont ils se sont acquittés de leurs tâches importantes et complexes.

151. Ma délégation a examiné avec le plus vif intérêt le rapport annuel de l'Agence pour 1976, dont l'Assemblée générale est actuellement saisie. Nous notons avec satisfaction que le travail réalisé par l'Agence augmente considérablement en importance.

152. Depuis la création de l'AIEA, de remarquables progrès, aussi bien quantitatifs que qualitatifs, ont été accomplis dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et il est juste de dire que l'histoire de l'AIEA est celle du développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est devenue une réalité dans de nombreuses parties du monde, et il n'est pas excessif de dire que ces excellents résultats n'auraient jamais pu être obtenus sans la coopération internationale par le truchement de l'AIEA.

153. Comme nous le savons tous, l'AIEA joue deux rôles absolument indispensables : premièrement, encourager la mise au point et l'application pratique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques; deuxièmement, empêcher qu'elle ne soit détournée à des fins militaires.

154. Dans le domaine de l'utilisation pacifique, c'est particulièrement sur le plan de l'assistance technique que l'AIEA a joué un rôle important. Cependant, le volume de l'assistance technique fournie par l'Agence a diminué en 1976, comme le démontre la figure 2 de la page 12 du rapport. Cette diminution nous préoccupe. Alors que la coopération des membres de l'AIEA est vitale si l'on veut atteindre l'objectif des contributions volontaires, il convient de constater que le total cumulé des fonds non engagés va s'accroissant chaque année, comme le souligne le paragraphe 35 du rapport. Afin de renverser cette tendance, l'AIEA doit adopter des mesures impératives pour obtenir

la mise en oeuvre plus complète de son programme d'assistance technique; il pourrait être également utile d'étudier la possibilité d'introduire la pratique de ce que l'on appelle les programmes intégrés de moyens et grands projets pluriannuels. Au paragraphe 41 du rapport, il est mentionné que "de telles difficultés risquent de surgir dans la mesure où la proportion des devises non convertibles dans les crédits disponibles pour le programme ordinaire continuera de s'élever". Nous partageons le point de vue selon lequel l'AIEA devrait examiner plus avant les voies et moyens lui permettant d'utiliser pleinement ces devises non convertibles. Je tiens, par parenthèse, à souligner que le Japon est le deuxième des pays qui apportent la plus large contribution au fonds général, évaluée en devises convertibles.

155. L'utilisation pratique des isotopes est également importante, surtout pour les pays en développement, et l'AIEA devrait développer ses activités dans ce domaine. A cet égard, mon gouvernement examine favorablement la possibilité de participer au programme de coopération régional en Asie et a l'intention d'apporter son appui aux projets émanant de ce programme, par la fourniture d'équipements et l'envoi d'experts.

156. Je voudrais maintenant aborder la question la plus brûlante, celle qui consiste à empêcher que ne se répandent davantage les armes nucléaires. En premier lieu, je voudrais souligner que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel environ 100 pays sont maintenant parties, constitue, en dépit du fait qu'il n'est pas des plus équitables, le cadre juridique international existant le plus important pour empêcher la prolifération nucléaire et, en tant que tel, il représente un instrument de base pour réaliser les efforts internationaux ultérieurs qui permettront d'atteindre cet objectif. En conséquence, dans la pratique, la meilleure manière d'accroître les efforts internationaux pour empêcher que les armes nucléaires ne se répandent est de prendre le régime du Traité comme point de départ, de renforcer l'efficacité et la crédibilité de ce traité et de lui donner une application réellement universelle.

157. Comme le Japon l'a déclaré en différentes occasions, nous sommes convaincus que, pour donner un impact plus efficace au régime du Traité de non-prolifération, il est d'une importance vitale que les Etats dotés d'armes nucléaires, d'une part, adoptent des mesures concrètes en vue de procéder au désarmement nucléaire en réponse à la confiance que les Etats non dotés d'armes nucléaires ont placée en eux, et que, d'autre part, le droit inaliénable des Etats non dotés d'armes nucléaires aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devienne une réalité dans les faits afin de compenser l'obligation à laquelle ils ont souscrit de ne pas recevoir, de ne pas fabriquer et de ne pas acquérir, de quelque manière que ce soit, des armes nucléaires. Le Gouvernement japonais estime indispensable que, dans le cadre du Traité, aucune forme de discrimination ne soit permise entre les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas, en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

158. La question qui se pose est donc de savoir comment réaliser ces deux impératifs de manière équilibrée, c'est-à-dire comment assurer l'utilisation de l'énergie nucléaire afin de satisfaire la demande croissante en énergie, d'une part,

et, d'autre part, comme empêcher le danger de la prolifération des armes nucléaires.

159. Quand nous réfléchissons aux nombreuses déclarations faites en séance plénière et à la Première Commission, nous sommes frappés par les vues et suggestions contrastantes de différents pays, qui sont le reflet de la divergence d'intérêts des Etats Membres, développés ou en développement, pauvres en ressources ou riches en ressources, qui ont donné lieu aux différents projets de résolution concernant l'AIEA présentés ici.

160. Toutefois, mon gouvernement demeure fermement convaincu que ces deux besoins impératifs — assurer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée à des fins d'armement — devraient être poursuivis de concert et que l'on devrait pouvoir les concilier et les harmoniser par la coopération internationale.

161. Est-il besoin de rappeler que l'AIEA, par ses activités de garanties, a contribué à empêcher la prolifération nucléaire. A ce propos, ma délégation souhaite souligner, une fois de plus, que la prolifération nucléaire sera efficacement empêchée si l'on applique véritablement les garanties de l'AIEA, notamment en développant plus avant les méthodes et procédures du système actuel de garanties en vue d'assurer tant l'efficacité que le caractère raisonnable de l'application des garanties et en renforçant l'efficacité du système de garanties de l'AIEA. Le Gouvernement japonais est résolu à coopérer pleinement avec l'Agence dans ces efforts, car le renforcement de l'AIEA est l'une des composantes importantes de la politique de non-prolifération nucléaire de mon pays.

162. A cet égard, nous constatons avec satisfaction que le système de garanties de l'AIEA fonctionne harmonieusement. Nous sommes particulièrement heureux de voir que, au paragraphe 12 du rapport, il est dit que : "il ne fait aucun doute que l'Agence sera en mesure de contrôler efficacement les usines de retraitement et d'enrichissement".

163. Ma délégation se félicite du succès de la première réunion d'organisation de la Conférence sur l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, qui s'est tenue à Washington, le mois dernier, avec la participation de 40 pays de diverses parties du monde et de l'AIEA. Nous espérons que l'évaluation du cycle du combustible s'effectuera dans un esprit d'objectivité et dans le respect mutuel des décisions prises par chaque pays dans ce domaine, pour parvenir, dans deux ans, à des conclusions utiles.

164. Pour conclure, je voudrais souligner que le Japon a toujours reconnu l'importance de la coopération internationale, par l'AIEA, pour promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, au Japon et dans le reste du monde. Je souhaite déclarer, ici, que le Japon continuera de participer activement aux activités de l'AIEA et appuiera les efforts de l'Agence dans les années à venir.

165. M. WHALEN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Gouvernement des Etats-Unis, je voudrais adresser nos félicitations à l'AIEA, à l'occasion du vingtième anniversaire de sa fondation. Je

voudrais également féliciter le Directeur général de l'Agence, M. Eklund, de sa réélection à un cinquième mandat et de l'honneur qui lui a été octroyé, ce matin, par l'université de Columbia.

166. Au cours de ces deux décennies, l'AIEA a aidé de nombreux pays à mettre au point et à appliquer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et elle a apporté une contribution précieuse à l'humanité tout entière, grâce à son système de garanties.

167. Parmi les nombreuses activités et réalisations de l'Agence, cette année, la Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible, tenue à Salzbourg, a permis de passer en revue de façon très constructive les perspectives et problèmes qui se présentent dans le domaine de l'énergie nucléaire. La Conférence de Salzbourg n'est qu'un exemple de la tâche très utile accomplie par l'AIEA dans l'évaluation du rôle général que doit jouer l'énergie atomique en tant que source d'énergie de rechange, en cette époque de crise de l'énergie.

168. Comme vous le savez, mon gouvernement a récemment accueilli la Conférence sur l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. Celle-ci s'est tenue sur la proposition du président Carter en vue d'étudier les options qui sont mises à notre disposition pour diminuer le danger de la prolifération des armes nucléaires sans compromettre le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les représentants de l'AIEA ont participé à cette première conférence, et les Etats-Unis espèrent que l'AIEA jouera un rôle actif dans cette évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire.

169. Le Gouvernement des Etats-Unis appuie fermement les travaux de l'Agence. Au cours des deux dernières années, nous avons augmenté notre appui au programme de l'Agence, et nous prions instamment tous les pays qui en sont capables de faire de même. A notre avis, il s'agit là d'une organisation dont les activités sont de la plus haute importance pour nous tous, si nous voulons jouir du potentiel pacifique de l'énergie nucléaire sans encourager ses utilisations néfastes.

170. M. MUJEZINOVIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord d'adresser les félicitations de la délégation yougoslave à M. Sigvard Eklund, directeur général de l'AIEA, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'existence et des activités de cette agence, avec laquelle mon pays coopère de façon fructueuse depuis de nombreuses années.

171. La délégation yougoslave attache une importance toute particulière à l'examen du rapport de l'AIEA. Cela est dû principalement au fait que le développement des forces productives du monde et l'état des relations économiques et politiques internationales ont placé la question de l'énergie nucléaire comme une question d'extrême urgence à l'ordre du jour de la communauté internationale.

172. Au cours de la période à l'examen, la question du transfert des techniques et de la technologie nucléaires et le problème de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour le développement économique et social de tous les pays — et notamment les pays en développement —

ont fait l'objet d'un débat international d'une grande envergure et sont devenus, dans bien des pays, une question politique de la plus grande importance. Un certain nombre de réunions internationales importantes, provoquées par le développement et l'utilisation de l'énergie atomique dans un nombre croissant de pays, ont été organisées en vue d'examiner les problèmes auxquels doit faire face la communauté internationale dans ce domaine.

173. La Yougoslavie appartient à ce groupe de pays qui ont jusqu'à présent attaché une importance particulière à ce problème. En tant que pays en développement et non aligné, la Yougoslavie a participé à l'examen de la question des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour assurer un développement économique et social accéléré dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de même qu'aux réunions des pays non alignés : la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés à Lima, la réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés à La Havane, la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Colombo, et la réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés à New Delhi. La Yougoslavie a également fait des propositions concrètes, qui ont bénéficié d'un accueil favorable et de la compréhension de nombreux pays en développement et non alignés.

*M. Mojsov (Yougoslavie) prend la présidence.*

174. En examinant ce problème et en soumettant des propositions concrètes, le Gouvernement yougoslave part du principe que, dans ce cas, nous sommes confrontés à une question très complexe qui englobe de nombreux aspects d'ordre militaire, économique, politique, écologique, technique, moral, psychologique, et autres. Tous ces aspects requièrent une attention spéciale, car tous les pays doivent faire face aux mêmes questions, c'est-à-dire : l'énergie nucléaire devrait-elle être utilisée pour fabriquer des armements ou pour réaliser cette fin pacifique que constitue l'accélération du développement économique et social ? L'énergie nucléaire sera-t-elle un instrument de puissance et d'intimidation, menaçant de détruire tout ce que l'homme a créé, et pourra-t-elle devenir une menace à l'existence même de l'humanité et une garantie de l'admission des privilégiés au club nucléaire, ou bien cette réalisation gigantesque de la créativité humaine, avec tous ses résultats, pourra-t-elle ouvrir de nouvelles perspectives de prospérité pour le monde ?

175. La réponse de la Yougoslavie à toutes ces questions est très claire. Notre pays s'est toujours prononcé pour la non-prolifération des armes nucléaires et la destruction des stocks existants d'armes nucléaires. La Yougoslavie a confirmé sa position contre les armes nucléaires en signant et en ratifiant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres instruments internationaux. C'est dans cet esprit que nous demandons la destruction complète des armes nucléaires et l'interdiction de leur utilisation, car ce n'est qu'ainsi que l'on pourra s'assurer qu'elles ne se répandront pas dans d'autres pays.

176. Nous pensons que l'utilisation de l'énergie nucléaire revêt une importance primordiale pour le développement économique et social de tous les pays, y compris naturellement le nôtre, et qu'il faudrait donc qu'elle soit accessible à tous les Etats, et ce sur un pied d'égalité.

177. Qu'il me soit permis de citer ce qui a été dit dans ce contexte, lors du débat général de la présente session, par le Vice-Président du Conseil exécutif fédéral et Secrétaire fédéral aux affaires étrangères de la Yougoslavie, M. Milos Minić :

“La Yougoslavie continue d'appuyer la non-prolifération des armes nucléaires, bien qu'elle ait déjà eu la possibilité de critiquer fermement, dans diverses instances internationales, le manquement aux obligations du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment par les puissances nucléaires les plus importantes. Toutefois, la Yougoslavie rejette les tentatives des puissances nucléaires d'établir, sous prétexte de mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires, un monopole total sur le transfert et l'utilisation des techniques nucléaires et de l'énergie à des fins pacifiques, monopole qui constitue une nouvelle menace à la souveraineté de tous les pays non nucléaires pour lesquels les techniques nucléaires sont indispensables en vue de leur développement économique et social.” [14<sup>e</sup> séance, par. 108.]

178. Sans nous lancer dans une analyse en profondeur quant à la création et aux motifs de ce qu'on appelle le “club de Londres”, ni mettre en question le droit des pays ou de groupes de pays de procéder à des consultations, nous pensons que l'examen de cette question internationale si importante sur une base étroite et discriminatoire ne saurait aboutir à des résultats positifs. Je suis certain que je ne révélerai rien de nouveau en disant que les progrès de la science ont déjà dépassé considérablement le cadre de secrets militaires très stricts et se sont étendus au-delà des frontières des puissances nucléaires militaires, que le développement de la technique nucléaire est devenu accessible à presque tous les pays industriellement développés et à un bon nombre de pays en développement, et que, par conséquent, les tentatives en vue de restreindre la dissémination des techniques nucléaires ne contribueront certainement pas à résoudre le problème de la non-prolifération. On est en droit de se demander si ces tentatives ne produiront pas exactement les résultats contraires. C'est pourquoi nous avons des réserves en ce qui concerne les efforts déployés pour résoudre ces problèmes dans le cadre plus étroit de groupes de pays.

179. Afin de rechercher des solutions internationales acceptables à ce problème, tous les Etats Membres devraient appuyer le rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies et de l'AIEA.

180. A plusieurs reprises, la Yougoslavie a dit combien elle était satisfaite de sa coopération avec l'AIEA. Nous l'avons fait notamment à la vingt et unième session de la Conférence générale de l'AIEA cette année, qui a marqué en même temps le vingtième anniversaire des activités de l'Agence. Cependant, nous nous devons de mettre en relief certaines lacunes dont souffre l'Agence et la nécessité pour celle-ci d'intensifier son activité en ce qui concerne l'assistance aux pays en développement et le transfert plus rapide de l'énergie et de la technique nucléaires pour accélérer le développement économique et social de ces pays.

181. Bien que le rapport de l'Agence soit acceptable en ce qui nous concerne, nous invitons l'AIEA à instaurer un

meilleur équilibre entre les activités concernant la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire et celles qui ont trait aux garanties. Cela devrait également être reflété dans le budget et le programme de l'Agence. A cet égard, nous pensons que les activités relatives à la promotion, notamment l'assistance technique, devraient s'orienter dans une plus grande mesure vers le transfert de la technique nucléaire à des utilisations pacifiques, conformément aux programmes nationaux des pays en développement. C'est pourquoi nous pensons qu'aucun pays ne devrait être en mesure d'utiliser la technique nucléaire à moins qu'il n'assume simultanément des responsabilités très précises et concertées à l'égard de la communauté internationale et qu'il n'accepte un contrôle international approprié. Ce qui nous préoccupe, c'est l'érosion croissante du système actuel de non-prolifération des armes nucléaires et les tentatives possibles en vue de trouver de nouveaux moyens de renforcer le monopole dont disposent un petit nombre de pays qui possèdent la technique nucléaire.

182. La Yougoslavie estime par conséquent que l'on devrait déployer des efforts particuliers pour mettre au point de nouvelles méthodes en vue d'apporter une assistance aux pays au développement économique desquels l'énergie nucléaire est indispensable. Il est clair qu'il existe deux moyens de résoudre cette question : ou bien les pays possédant la technique nucléaire changeront d'attitude et permettront un libre transfert de la technique nucléaire et des matières nucléaires vers les pays en développement, et ce sous un contrôle international approprié dans le cadre de l'AIEA, en vue de prévenir la prolifération des armes nucléaires, ou bien les pays non alignés, ceux en développement et les autres pays non nucléaires se verront obligés de développer leur technique nucléaire en comptant sur leurs propres forces. A notre avis, cette seconde option est moins favorable. Cependant, il faut comprendre que les pays en développement ne sauraient accepter que le *statu quo* soit maintenu et que des monopoles injustes soient consolidés.

183. La Yougoslavie est en faveur d'une solution démocratique prévoyant la participation de tous les pays, et c'est dans cet esprit que nous avons soumis des propositions concrètes à maintes reprises. Est particulièrement important à cet égard le rassemblement des ressources matérielles et financières et des connaissances techniques et scientifiques afin de contrôler toutes les phases du combustible nucléaire.

184. Lors de la vingt et unième session de la Conférence générale de l'AIEA, la délégation yougoslave a appelé particulièrement l'attention — du fait de l'instabilité des marchés, de la pression croissante en faveur de garanties et des exigences de garanties supplémentaires — sur la nécessité de procéder à une étude détaillée du problème de la fourniture de combustible nucléaire en vue de trouver des solutions à long terme. Lors de la Conférence qui s'est tenue récemment à Washington, la délégation yougoslave a proposé qu'une solution des problèmes concernant le combustible nucléaire soit recherchée sur une base internationale très large et équitable. Nous nous référons par là à l'établissement de relations internationales dans le domaine de l'énergie nucléaire susceptibles de renforcer la responsabilité politique dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, tout en essayant de trouver les

moyens de permettre aux pays en développement d'avoir accès aux matériaux et aux techniques du cycle du combustible nucléaire à des conditions commerciales normales.

185. Nous estimons que la tendance actuelle, qui a exclusivement pour but d'empêcher que l'énergie nucléaire ne serve à la fabrication d'armements, devrait se modifier pour assurer également l'exercice du droit inaliénable de tous les Etats et de tous les peuples à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, pour s'assurer que leurs centrales d'énergie nucléaire, qui ont été construites grâce à des sommes et à des sacrifices immenses, ne seront pas laissées un beau jour sans combustible. Ces assurances ne seront obtenues que grâce aux efforts conjoints des peuples et des Etats qui sont prêts à coopérer sans essayer d'imposer leur domination.

186. A la dernière session de la Conférence générale de l'AIEA, la délégation yougoslave a proposé que le secrétariat de l'Agence entreprenne l'élaboration d'une étude sur les problèmes économiques, financiers, techniques, politiques et d'organisation, afin d'examiner la possibilité d'établir un centre international du cycle du combustible nucléaire. Je tiens à réaffirmer l'opinion de ma délégation selon laquelle la création d'un centre auquel les Etats membres apporteraient leur contribution sous la forme de données techniques, de ressources financières, de types divers de combustibles, etc., permettrait aux pays en développement de devenir des partenaires égaux en fournissant par exemple des ressources nucléaires naturelles telles que l'uranium et autres.

187. La délégation yougoslave est en faveur d'une intensification d'un dialogue constructif au sein de l'Organisation des Nations Unies sur ces questions, et c'est pourquoi nous avons parrainé le projet de résolution A/32/L.15, présenté au nom d'un groupe de pays non alignés et d'autres pays en développement par le représentant du Nigéria. Ma délégation est l'un des auteurs de l'amendement contenu dans le document A/32/L.14, qui, selon nous, appelle l'attention de l'Assemblée générale sur l'aspect fort important de la représentation des pays en développement au Conseil des gouverneurs de l'AIEA. L'adoption de cette proposition pourrait améliorer le fonctionnement de l'Agence dans l'intérêt de tous les Etats.

188. M. ELLIOTT (Belgique) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des neuf Etats membres de la Communauté européenne, la délégation belge désire exprimer sa reconnaissance à l'AIEA pour le travail qu'elle a accompli au cours des années 1976 et 1977, comme l'a exposé son directeur général, M. Sigvard Eklund, dans le rapport. Je tiens à dire combien nous apprécions les efforts personnels de M. Eklund et de son personnel en vue d'atteindre les objectifs de l'Agence au cours de l'année passée.

189. L'AIEA célèbre cette année son vingtième anniversaire. Les Etats membres de la Communauté européenne voudraient par conséquent saisir cette occasion pour faire certains commentaires non seulement sur les activités de l'an passé, mais aussi sur les réalisations des deux dernières décennies. Ils désirent exprimer l'appui constant qu'ils apportent à l'Agence qu'ils considèrent comme l'instrument international le plus important pour le développement croissant de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

190. Les Etats membres de la Communauté européenne souscrivent à l'avis du Directeur général selon lequel l'énergie nucléaire sera, dans une mesure toujours croissante, nécessaire pour faire face à la demande mondiale d'énergie dans de nombreux pays industrialisés et en développement. Le besoin de coopération internationale dans le domaine de la fourniture assurée de matières premières et dans le développement de la technique nucléaire par rapport aux problèmes de non-prolifération est donc devenu une préoccupation croissante pour nombre de nations. C'est ce qui a été démontré fort clairement au cours de la Conférence sur l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, tenue cette année à Salzbourg sous les auspices de l'AIEA. Cette conférence a apporté la preuve évidente du rôle central que l'Agence a joué en favorisant l'échange mondial de connaissances et en fournissant des directives en vue de la solution de problèmes techniques spécifiques.

191. La contribution de l'Agence à la coopération scientifique internationale a été très précieuse. En particulier, les Etats membres de la Communauté européenne reconnaissent la nécessité et l'utilité, combien appréciable, des travaux de l'Agence dans le domaine des normes de sécurité des réacteurs et de la protection contre les radiations, de même que dans celui de l'échange de données scientifiques par l'intermédiaire du Système international de documentation nucléaire, qui est le seul service international d'analyses nucléaires dans le monde. Les Etats membres apprécient le fait que l'Agence se préoccupe également des problèmes liés à la mise au point de systèmes de réacteurs avancés, ce qui pourrait constituer un pas essentiel dans le développement ultérieur de l'énergie nucléaire.

192. L'Agence s'est forgé une réputation hautement méritée par ses diverses activités d'assistance technique, y compris les avis d'experts donnés aux Etats qui introduisent l'énergie et les techniques nucléaires dans l'industrie, l'agriculture et la médecine. Les Etats membres de la Communauté européenne reconnaissent pleinement l'importance des activités de l'Agence dans ces domaines. Ils ont fait et continueront de faire une contribution importante aux programmes d'assistance technique ou intensifieront leur appui à des initiatives spécifiques dans ce domaine.

193. Depuis sa création, l'Agence s'est intéressée de près à la question de la non-prolifération des armes nucléaires. Les activités de garanties de l'Agence constituent une de ses tâches essentielles. Les Etats membres de la Communauté européenne ont pris l'engagement d'apporter constamment leur appui à cette tâche. Ils voudraient également saisir cette occasion pour souligner qu'ils sont attachés à des garanties effectives, ainsi qu'à la contribution vitale que donnent les garanties pour assurer que le développement de l'énergie nucléaire est compatible avec une saine politique de non-prolifération.

194. Nous voudrions relever que l'accord de vérification, intervenu entre l'AIEA, l'EURATOM et les Etats membres de l'EURATOM non dotés d'armes nucléaires concernant l'application des garanties, est entré en vigueur au mois de février dernier. Cet accord de vérification couvre davantage d'installations nucléaires qu'aucun autre accord de garanties conclu à ce jour. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, qui

prévoit que l'Agence tiendra le bilan des efforts d'inspection de l'EURATOM, l'Agence s'est livrée à des inspections dans les Etats intéressés. Nous nous attendons à la conclusion des arrangements détaillés nécessaires en vue de la pleine application de l'accord dans un proche avenir.

195. En outre, un des Etats membres de l'EURATOM doté d'armes nucléaires a conclu un accord volontaire avec l'EURATOM et l'Agence pour placer ses installations nucléaires civiles sous le système des garanties de l'Agence. Cet accord est maintenant appliqué.

196. Nos pays ont l'intention de jouer un rôle actif dans l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire dont les activités ont débuté récemment par une conférence d'organisation tenue à Washington. L'Agence a montré, tant dans ses activités de promotion que de garanties, qu'elle a acquis une vaste expérience qui lui permet d'apporter une contribution substantielle à cette évaluation, en plus d'une assistance pour le secrétariat nécessaire au programme. Les études de l'Agence sur un système international de gestion du plutonium et de centres régionaux du cycle du combustible sont aussi particulièrement pertinents à cet égard.

197. Nos pays qui participent également à l'évaluation internationale du cycle du combustible nécessaire, espérant que les activités de celle-ci seront menées à bien dans un esprit d'objectivité, se félicitent du fait que cette évaluation est ouverte à tous les pays qui souhaitent y participer. Les solutions aux problèmes politiques fondamentaux dans ce domaine ne seront pleinement efficaces que si les discussions sur le cycle du combustible et des problèmes connexes de non-prolifération sont ouvertes tant aux pays industrialisés qu'aux pays en développement.

198. En conclusion, nous nous attendons à ce que l'AIEA continue de jouer son rôle dans le développement de l'énergie nucléaire, comme elle l'a fait au cours des 20 années passées, en utilisant au mieux les ressources dont elle dispose. Nous pouvons vous assurer que les pays de la Communauté européenne continueront d'apporter à cette oeuvre leur appui constructif.

199. M. MARTINEZ (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous venons d'entendre la déclaration de M. Sigvard Eklund qui, en sa qualité de directeur général de l'AIEA, a présenté le rapport de l'Agence pour l'année 1976. Nous voulons, à cette occasion, manifester notre reconnaissance à M. Eklund pour la façon dont il a dirigé avec succès les travaux de l'AIEA.

200. Parmi les diverses tâches accomplies par l'Agence, il en est une très importante que le Venezuela considère comme fondamentale : c'est celle de la fourniture d'assistance technique. Nous sommes certains que de nombreux pays, en particulier les pays en développement, partagent notre souci de voir renforcer le programme d'assistance technique de l'Agence. Cela permettrait à ces pays, pour lesquels l'énergie nucléaire est une nécessité de l'heure, de pouvoir compter sur le transfert des techniques nécessaires à leur développement, de pair avec la formation adéquate de leurs ressources humaines dans les multiples aspects inhérents aux programmes nucléaires aux fins d'utilisations pacifiques.

201. En effet, le transfert des techniques comme de l'équipement et des matériels pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est un droit qui revient à tous les Etats, sans aucune discrimination.

202. L'énergie nucléaire représente également un avenir important qui nous permettra de conserver les combustibles fossiles à des fins plus nobles, tant dans les pays producteurs que dans les pays importateurs. Nous espérons pouvoir compter sur l'aide de l'Agence pour répondre à ces désirs.

203. Nous croyons opportun de souligner le rôle essentiel joué par l'AIEA en ce qui concerne le système de l'application des garanties, en particulier le travail du Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties. Un contrôle supranational de cette nature devient chaque jour plus indispensable pour réglementer les activités nucléaires de tous les Etats et pour empêcher l'utilisation de l'atome pacifique à des fins belliqueuses, conformément à la politique de non-prolifération à laquelle nous aspirons tous.

204. M. TOULINOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : L'Union soviétique a toujours manifesté beaucoup de compréhension à l'égard de la tâche de l'AIEA, qui est de favoriser une large utilisation de l'énergie atomique pour le maintien de la paix, pour la santé et le bien-être des peuples. Le rapport de l'Agence, présenté à l'Assemblée générale par le Directeur général, M. Eklund, est la preuve du travail utile accompli par cette organisation internationale au cours de l'année qui vient de s'écouler dans de nombreux domaines directement liés à l'accomplissement de cette tâche. L'année 1977 marque le vingtième anniversaire de la création de l'Agence et nous pouvons dire avec conviction qu'au cours de cette période relativement courte l'Agence a été en mesure de devenir le centre mondial généralement reconnu pour la solution conjointe des problèmes scientifiques et techniques relatifs à l'utilisation de l'énergie atomique, et pour l'assistance rendue dans ce domaine aux pays en développement. La délégation de l'Union soviétique ne peut manquer de noter que le mérite en revient pour une grande part à l'habile direction du Directeur général de l'Agence, M. Eklund, qui, depuis plus de 15 ans maintenant, a travaillé sans relâche à ce poste lourd de responsabilités. La délégation soviétique est heureuse de saisir cette occasion pour souhaiter à M. Eklund de nouveaux succès dans ses travaux si fructueux.

205. L'activité de l'Agence est loin d'avoir un caractère technique. L'Assemblée sait parfaitement qu'elle a des fonctions politiques extrêmement importantes en ce qui concerne les garanties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous estimons que la tâche qui consiste à élever une barrière valable à la prolifération des armes nucléaires et d'empêcher le danger d'une guerre nucléaire est plus urgente actuellement qu'elle ne le fut jamais auparavant. À cet égard, l'Agence doit jouer un rôle important. Nous exprimons l'espoir que l'Agence continuera à déployer tous ses efforts pour faire en sorte que l'atome ne serve que les seuls intérêts de la paix.

206. Au cours de ces dernières années, dans de nombreux pays, un développement accéléré de l'énergie atomique a eu

lieu, qui devient de plus en plus l'un des principaux moyens de répondre aux besoins en énergie. Cela est inévitablement lié à l'accumulation de quantités considérables de matières fissiles, ce qui a pour conséquence d'augmenter le danger de la prolifération des armes nucléaires. Nous sommes profondément convaincus que la prolifération des armes nucléaires d'un pays à l'autre ne renforcera nullement la sécurité d'aucun d'entre eux. Au contraire, tous les Etats bénéficieront de la prévention d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires. Il est donc essentiel de persuader le plus grand nombre possible d'Etats d'adhérer au Traité de non-prolifération.

207. Pendant l'année écoulée, des événements inquiétants se sont produits dans le domaine de la campagne contre la prolifération des armes nucléaires. Nous avons appris quels étaient les plans des autorités racistes d'Afrique du Sud en vue de posséder des armes nucléaires. Les intentions perfides des racistes de l'Afrique du Sud doivent être condamnées de la façon la plus catégorique. Il importe de prendre des mesures plus efficaces, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, pour que les racistes de Pretoria n'obtiennent pas d'armes nucléaires.

208. Quelque chose encore qui ne renforce pas le Traité de non-prolifération, c'est le travail entrepris par certains pays occidentaux pour la recherche et la mise au point de nouveaux types et systèmes d'armes nucléaires. Je veux parler en particulier des missiles de croisière et de la bombe à neutrons dont la mise au point peut engendrer une nouvelle spirale verticale plus coûteuse encore de la course aux armes nucléaires.

209. Dans ces conditions, la question de l'amélioration des travaux de l'Agence dans le domaine des garanties prend un rôle essentiel parmi les mesures visant à renforcer le régime de non-prolifération. Nous estimons que le contrôle efficace par l'Agence est une condition préalable fondamentale à une coopération internationale élargie dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. La solution du problème de la non-prolifération des armes nucléaires ne devrait pas ralentir le développement de l'énergie atomique dans le monde, ni retarder le développement économique des pays. En même temps, le développement de l'énergie nucléaire doit être absolument accompagné par le renforcement du régime de non-prolifération.

210. A l'étape actuelle, un trait caractéristique des travaux de l'Agence dans le domaine des garanties est une augmentation considérable de l'ampleur et des complexités du contrôle. A cet égard, nous devons utiliser au maximum toutes les possibilités du système de garanties de l'Agence, fondé sur le principe de la vérification indépendante. A notre avis, il serait utile de créer un modèle de garanties efficace. Il est urgent également d'élaborer, dans le cadre de l'Agence, un projet d'accord international universel sur la protection physique des matériels nucléaires, de l'équipement et du transport.

211. Tout en favorisant, en tant que question de principe, le renforcement du régime de non-prolifération, l'Union soviétique est en même temps favorable à l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il importe ici de faire en sorte que la coopération entre les Etats dans ce domaine et dans celui des exportations nucléaires ne

devienne pas un moyen de prolifération des armes nucléaires. Nous sommes convaincus qu'un tel objectif peut être atteint. Les Etats fournisseurs ont déjà pris certaines mesures pour renforcer le contrôle sur les exportations nucléaires. Ces mesures ouvrent de nouvelles occasions pour le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'énergie nucléaire, car, si elles sont observées, les Etats exportateurs seront assurés que leurs livraisons ne seront pas utilisées à des fins militaires. Ici, un rôle important revient au système de garanties de l'Agence, qui doit être renforcé et perfectionné. Nous pouvons légitimement éprouver quelque inquiétude devant le retard apporté par certains pays non nucléaires au sein de l'EURATOM pour assurer chez eux l'application pratique du contrôle de l'Agence.

212. L'Union soviétique attache la plus grande importance au fait d'accorder l'assistance technique aux pays en développement membres de l'Agence. C'est grâce à des contributions volontaires au fonds d'assistance technique, et également par la formation de cadres au niveau national, que ces pays pourront obtenir l'équipement et les matériels dont ils ont besoin. De 1969 à 1976, sur un total de contributions volontaires par l'URSS de presque 3 millions de roubles, 2 millions de roubles ont déjà été utilisés. A partir de cette année, des cours annuels auront lieu à Moscou sur l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'agriculture. Tout d'abord, pour des spécialistes des pays en développement, nous organisons un tour scientifique et technique relatif aux garanties, avec des visites guidées de certaines installations atomiques en URSS. De 1978 à 1979, nous avons l'intention d'organiser des cours sur l'exploitation des réacteurs à eau lourde dans la station de Novovoronezh. En 1978, l'Union soviétique apportera au fonds d'assistance technique une contribution de 650 000 roubles, dans sa monnaie nationale, pour aider avant tout les pays en développement parties au Traité de non-prolifération. Cette contribution pourrait être utilisée pour l'acquisition d'équipements, d'instruments et de matériels soviétiques, ainsi que pour l'assistance à des cours en Union soviétique, relatifs aux mesures de l'Agence dans le cadre de l'assistance technique.

213. La délégation soviétique estime que l'assistance technique, compte tenu des mesures de contrôle nécessaires, ne pourrait que raffermir le système de la non-prolifération des armes nucléaires et donc contribuer à une meilleure réalisation des objectifs découlant du statut de l'Agence et des dispositions du Traité de non-prolifération.

214. Le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, L. I. Brejnev, a déclaré, à la vingt et unième session de la Conférence générale de l'Agence :

“L'Union soviétique continuera à l'avenir d'accorder sa pleine assistance à l'AIEA pour la réalisation des nobles tâches qui attendent cette organisation internationale si prestigieuse.”

215. La délégation soviétique prise au plus haut point les travaux de l'Agence et le rapport qui a été présenté pour l'année écoulée par l'Agence, et elle appuiera le projet de résolution présenté par la Malaisie, la Tchécoslovaquie et la République fédérale d'Allemagne [A/32/L.13].

216. M. GEORGE (Inde) [interprétation de l'anglais] : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Sigvard Eklund, directeur général de l'AIEA, pour le travail accompli par l'Agence sous sa haute direction et pour la façon si lucide dont il nous a présenté le rapport annuel de l'Agence. M. Eklund a efficacement dirigé les affaires de l'Agence au fil des années. Sous sa direction, celle-ci a étendu et intensifié ses activités, et nous avons tout lieu de croire qu'il saura s'acquitter des tâches délicates qui lui ont été confiées. Nous nous félicitons de voir son mandat prolongé de quatre autres années.

217. Cette année marque le vingtième anniversaire de l'AIEA. Les deux décennies passées ont été le témoin des changements les plus rapides et les plus révolutionnaires dans l'industrialisation des pays. Avec une population mondiale croissante et une plus grande application des nouvelles techniques, les demandes en énergie ont rapidement augmenté. On estime que les demandes en énergie tripleront d'ici à la fin du siècle. Les deux freins principaux sont l'augmentation constante des prix et la diminution des réserves de gaz naturel et de pétrole, qui sont les deux combustibles fossiles les plus communément utilisés. Donc, à long terme, l'énergie nucléaire sera essentielle pour remplacer l'énergie classique dans de nombreux pays du monde. Aussi, l'énergie nucléaire jouera-t-elle un rôle toujours plus important, dans les pays avancés comme dans les pays en développement. Ma délégation est tout à fait consciente que cette perspective imposera de nouvelles tâches difficiles et des responsabilités plus grandes à l'AIEA. C'est pourquoi nous appuyons toutes les mesures destinées à renforcer les activités de l'Agence, afin que celle-ci puisse identifier et résoudre les problèmes propres à chaque groupe de pays en ce qui concerne l'utilisation et le développement des techniques nucléaires.

218. L'un des rôles les plus importants de l'Agence est de prêter une assistance technique aux Etats membres. Dans les pays en développement, les besoins en matière de formation et de transfert des techniques nucléaires se font sentir de façon très aiguë en raison du véritable gouffre qui sépare leur niveau de développement de celui des Etats industrialisés. Malheureusement, c'est un fait qui ne semble guère être reconnu si l'on en juge par le rapport annuel dont nous sommes saisis et qui montre que le programme d'assistance de l'Agence ne s'est guère amélioré. Le Conseil des gouverneurs a recommandé l'objectif de 6 millions de dollars des Etats-Unis en contributions volontaires au fonds général pour l'assistance technique en 1977. Cela ne représente qu'une augmentation très modeste par rapport à l'objectif de 1976, qui était de 5 500 000 dollars des Etats-Unis. En fait, compte tenu des tendances inflationnistes, les travaux réels du programme d'assistance technique pour 1977 pourraient ne pas augmenter du tout.

219. La source principale de fonds pour le programme d'assistance technique venant de contributions volontaires, le programme doit faire face chaque année à des problèmes de financement. Ma délégation est d'avis qu'il faut résoudre ce problème sur une base à long terme. Nous avons toujours appuyé et aidé le programme d'assistance technique. Nous avons annoncé une contribution équivalant à 60 000 dollars dans notre monnaie nationale au fonds général pour 1978. Nous continuons également d'offrir des installations pour

des visites scientifiques, des bourses d'études et des services d'experts aux autres pays en développement, par l'intermédiaire du programme d'assistance technique de l'Agence. En outre, mon gouvernement a récemment accepté de réaliser un projet techniquement possible pour un pays en développement, la Birmanie, que l'Agence ne pouvait prendre à son compte faute de fonds dans le cadre du programme d'assistance technique.

220. Nous sommes préoccupés cependant devant la tendance récente qu'ont certains Etats membres avancés à appliquer une politique de restriction en matière de garanties en ce qui concerne les clauses d'assistance technique, particulièrement pour ce qui est des bourses d'études et des visites scientifiques. Les pays en développement s'inquiètent aussi du fait que l'application des garanties s'étend à l'assistance technique touchant au transfert de l'information pratique. Ces restrictions font obstacle au progrès en matière d'énergie nucléaire dans les pays en développement et contrecarrent leurs aspirations légitimes à jouir des avantages des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

221. Nous prenons note des efforts de l'Agence en vue d'organiser des cours de formation de la main-d'oeuvre nécessaire à la mise en place, la construction et la gestion des projets concernant l'énergie nucléaire. Cela a aidé les instituts de recherche et les universités dans les pays en développement.

222. L'étude ayant trait à l'établissement de centres régionaux du cycle du combustible nucléaire est maintenant terminée. L'Inde a coopéré pleinement à ce projet avec l'Agence et a fourni les services d'un expert de haut niveau comme chef du projet. L'Inde a également participé à la Conférence sur l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, qui s'est réunie à Washington le mois dernier. Ma délégation note que la Conférence a reconnu qu'il fallait accorder une attention spéciale aux besoins spécifiques et aux conditions des pays en développement. Nous espérons que cette évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire ne se laissera pas influencer par des considérations techno-politiques et qu'il s'agira essentiellement d'une étude technique et analytique. Nous espérons également que l'Agence appuiera le travail de l'évaluation à tous les niveaux, et en particulier dans le domaine de la coordination technique.

223. Le Groupe consultatif *ad hoc* sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques semble avoir terminé ses travaux. Il a défini des applications pratiques importantes, à la fois actuelles et virtuelles, et nous croyons que l'évaluation contenue dans le rapport final contient un programme utile sur le statut actuel et les possibilités des techniques des explosions nucléaires à des fins pacifiques. La participation d'un grand nombre d'Etats membres de l'Agence aux travaux du Groupe *ad hoc* est en elle-même une indication de l'intérêt croissant que l'on porte à l'application des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Il est malencontreux que les avantages virtuels de cette technique soient parfois laissés de côté.

224. En conclusion, ma délégation tient à dire qu'elle s'engage à appuyer l'Agence. Ma délégation sait très bien

que les difficultés qui nous attendent sont aussi grandes que celles que l'Agence a dû surmonter lors de sa création et qu'elles ne pourront être éliminées que grâce à la pleine coopération de tous les Etats membres et au respect

scrupuleux par l'Agence de son statut et de ses objectifs fondamentaux.

*La séance est levée à 18 h 35.*